



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

29^e séance plénière

Vendredi 8 novembre 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

- a) **Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Rapport de la Cinquième Commission (A/74/482/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 6 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020 : M. Patrick A. Chuasoto, des Philippines; M. Udo Klaus Fenchel, de l'Allemagne; M. Olivio Fermín, de la République dominicaine; M. Marcel Jullier, de la Suisse; M. Takeshi Matsunaga, du Japon; et M. Ye Xuenong, de la Chine.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 115 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

- b) **Nomination de membres du Comité des contributions**

Rapport de la Cinquième Commission (A/74/525)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020 : M. Cheikh Tidiane Dème, du Sénégal; M. Gordon Eckersley, de l'Australie; M. Bernardo Greiver del Hoyo, de l'Uruguay; M. Ugo Sessi, de l'Italie; et M. Alejandro Torres Lépori, de l'Argentine.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme il est indiqué dans le rapport de la Commission, la nomination au siège vacant restant à pourvoir pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2020 a été reportée à une date ultérieure.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-35917(F)



Document adapté

Merci de recycler



L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission (A/74/524)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 a) de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction par le Secrétaire général du mandat de M. Simon Jiang, de la Chine, M. Achim Kassow, de l'Allemagne, M. Michael S. Klein, des États-Unis d'Amérique, et M^{me} Luciane Ribeiro, du Brésil, comme membres ordinaires du Comité des placements pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer la reconduction par le Secrétaire général du mandat de M. Simon Jiang, M. Achim Kassow, M. Michael S. Klein et M^{me} Luciane Ribeiro comme membres ordinaires du Comité des placements pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 b) du même rapport, la Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction par le Secrétaire général du mandat de M. Madhav Dhar, de l'Inde, comme membre ordinaire et Président du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer la reconduction par le Secrétaire général du mandat de M. Madhav Dhar comme membre ordinaire et Président du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 c) du même rapport, la Cinquième Commission recommande en outre à l'Assemblée générale de confirmer la nomination par le Secrétaire général de M. Tay Lim Hock, de Singapour, M. Abel Moffat Sithole, de l'Afrique du Sud, M^{me} Katina Stefanova, de la Bulgarie, et M. Macky Tall, du Canada, comme membres *ad hoc* du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer la nomination par le Secrétaire général de

M. Tay Lim Hock, M. Abel Moffat Sithole, M^{me} Katina Stefanova et M. Macky Tall comme membres *ad hoc* du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme il est indiqué dans le rapport de la Commission, la nomination de trois membres ordinaires aux sièges vacants restant à pourvoir pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2020 a été reportée à une date ultérieure.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 c) de l'ordre du jour.

d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/74/526)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 6 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer la Vérificatrice générale du Bureau national d'audit de la Chine au siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1^{er} juillet 2020.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer la Vérificatrice générale du Bureau national d'audit de la Chine au siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1^{er} juillet 2020?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 115 d) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Rapport de la Cinquième Commission (A/74/527)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M^{me} Dorothy Bradley, du Belize, et M. Anton Kosyanenko, de la Fédération de Russie, membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M^{me} Dorothy Bradley et M. Anton Kosyanenko membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme il est indiqué dans le rapport de la Commission, la nomination au siège vacant restant à pourvoir pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2020 a été reportée à une date ultérieure.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle du point 115 e) de l'ordre du jour et de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Points 120 et 121 de l'ordre du jour (*suite*)

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il nous incombe à tous de veiller à ce que l'Organisation soit à la hauteur de sa mission. Cela vaut tout particulièrement pour l'Assemblée générale, en sa qualité d'organe principal de l'Organisation des Nations Unies et d'organe intergouvernemental le plus représentatif et le plus démocratique du monde. Nous avons plus de chances de réussir à résoudre nos problèmes communs avec une ONU forte. Le renforcement de l'Assemblée générale est à cet égard essentiel pour garantir la pertinence et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons renforcer l'Assemblée générale pour honorer notre engagement commun de servir les peuples du monde.

Le débat général a été marqué par l'engagement dynamique des États Membres au plus haut niveau. La participation au débat général, aux réunions de haut niveau et aux activités organisées en marge du débat général montre que l'ONU demeure l'instance la plus pertinente en matière d'engagement multilatéral. Cependant, nous devons également faire notre auto-critique et améliorer la façon dont nous menons nos travaux. De grandes améliorations sont possibles.

La mise en œuvre des résolutions existantes sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est

déterminante alors que nous continuons à rechercher des gains d'efficacité et des progrès. À cet égard, j'ai écrit à tous les États Membres le 21 octobre, soulignant la nécessité d'accroître les synergies et la cohérence en éliminant les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois qu'il pourrait y avoir entre les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Cela concerne en particulier les Deuxième et Troisième Commissions, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires. En outre, j'ai rappelé aux délégations leur engagement à limiter le nombre de réunions de haut niveau et de manifestations parallèles, en particulier en marge du débat général. Cette démarche s'explique par le nombre croissant de nouvelles initiatives et manifestations qui voient le jour au sein des différentes grandes commissions. Compte tenu de la situation financière actuelle de l'Organisation, il serait prudent de rationaliser nos activités.

Je tiens à souligner que le respect de la résolution 73/341 nous permettra d'axer nos travaux sur le thème du soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies : « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme ». Le débat général reste une grande date dans les calendriers des chefs d'État et de gouvernement; nous ne devons pas détourner l'attention de cette tribune importante pour le multilatéralisme. Je constate avec plaisir que les membres du Bureau partagent ce point de vue. Je continuerai de dialoguer avec le Bureau tout au long de la session afin d'examiner les moyens d'améliorer et de rationaliser nos travaux.

À cet égard, je voudrais dire que le Groupe des États d'Afrique a lui aussi exprimé sa concordance sur cette question. J'espère que d'autres lui emboîteront le pas et feront ce qui est nécessaire. Je remercie le Groupe de sa contribution et j'invite tous les États Membres à partager leurs réflexions sur la meilleure façon d'améliorer les méthodes de travail et l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale.

Afin d'assurer un dialogue franc avec tous les États Membres, je continue, à mon tour, à organiser des dialogues matinaux. Je me réjouis d'échanger avec tous les représentants permanents et les partenaires concernés, aux fins de faire progresser les travaux de l'Assemblée générale.

Il incombe à chacun d'entre nous d'accroître l'efficacité de nos travaux. Durant mon mandat, je m'efforcerais d'exploiter les possibilités offertes par les manifestations qui ont déjà pour but de faire progresser

mes priorités pour la session, à savoir la paix et la sécurité par la prévention des conflits, l'élimination de la pauvreté et la disparition de la faim, l'action climatique, une éducation de qualité et l'inclusion.

Tandis que nous entamons la décennie d'action et des résultats, nous devons entretenir cet élan, qui déterminera le sort des générations actuelles et futures et de notre planète. La résolution 73/341 nous charge collectivement de rationaliser l'ordre du jour de toutes les commissions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires pour l'axer sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est crucial de faire fond sur les consultations antérieures et de mettre à profit les efforts de la soixante-treizième session, notamment le suivi des objectifs de développement durable et des critères recensés pour définir les chevauchements et les lacunes. Je nommerai bientôt les co-facilitateurs du processus d'alignement de l'ordre du jour.

Il me plaît d'annoncer que j'ai nommé S. E. M^{me} Martha Ama Akyaaa Pobee, Représentante permanente du Ghana, et reconduit S. E. M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Je me réjouis à la perspective de dialoguer avec eux et avec tous les États Membres sur les nombreuses questions critiques que le Groupe de travail examinera au cours de la présente session.

Dans le cadre du renforcement de la responsabilisation, de la transparence et de la mémoire institutionnelle de mon bureau, j'entends faire valoir les meilleures pratiques héritées de mes prédécesseurs. Je continue de collaborer avec les responsables d'autres organes de l'ONU. J'entends respecter la déontologie du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Je remercie tous les États Membres qui ont aidé mon Bureau par leurs contributions ou en lui détachant du personnel. Un tel appui est indispensable à la réussite de la soixante-quatorzième session.

De fait, il est impératif de mobiliser des ressources pour consolider non seulement le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, mais aussi l'Assemblée générale elle-même. À cette fin, je demande aux États Membres d'appuyer la proposition du Secrétaire général de créer un poste au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale pour les sessions futures. Une mobilisation suffisante et pérenne des ressources

assurera la continuité et une transition sans heurt pour les présidents suivants.

J'appelle toutes les délégations, en ce tournant historique, à renouveler leur engagement aux idéaux énoncés par les fondateurs de l'Organisation. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, le moment est idéal pour dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral s'agissant de revitaliser notre action afin d'instaurer un monde meilleur.

M. Srivihok (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de ses 10 membres, à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, le Viet Nam et mon pays, la Thaïlande.

L'ASEAN s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pour commencer, l'ASEAN tient à féliciter les coprésidents de la précédente session du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'Ambassadrice Sima Sami Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, de la Slovaquie, qui ont habilement piloté la session jusqu'à sa conclusion positive, et ce, dans la transparence et la franchise. L'ASEAN félicite également l'Ambassadrice du Ghana, M^{me} Martha Ama Akyaaa Pobee, et l'Ambassadeur Mlynár de leurs nomination et reconduction respectives aux postes de coprésidents de la présente session. Nous sommes convaincus qu'ils parviendront à faire avancer le processus.

L'ASEAN estime que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale conserve toute son importance. Elle rend la gouvernance mondiale plus réactive et fait de l'Assemblée générale un instrument plus efficace et plus efficient dans la quête de nos priorités et aspirations communes. La revitalisation est également une composante cruciale et indispensable de la réforme globale de l'ONU, et contribue ainsi à nos efforts constants pour renforcer le multilatéralisme.

L'ASEAN se félicite des progrès accomplis au cours de la session précédente, dont témoigne la résolution 73/341 adoptée par consensus le 12 septembre. Le fait que nous l'ayons adoptée par consensus illustre la détermination et l'engagement des États Membres à instaurer, ensemble, une Assemblée générale plus forte, plus efficiente et plus efficace. L'ASEAN est également

convaincue que le projet de résolution de cette année, qui a été simplifié et est plus concis, servira de fondement solide pour faire avancer nos débats et trouver des solutions pratiques à la revitalisation de l'Assemblée générale à la présente session. À cet égard, l'ASEAN tient à souligner les points suivants concernant les quatre groupes de questions relevant de ce processus important.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, l'ASEAN réaffirme qu'il faut que tous les États Membres continuent d'œuvrer de concert pour affirmer davantage le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU. Nous appuyons le rôle du Président de l'Assemblée générale pour renforcer les synergies et la cohérence et intensifier la coordination entre les travaux de l'Assemblée et ceux des autres organes principaux de l'ONU. L'ASEAN apprécie les efforts déployés par le Président à cet égard, notamment les informations régulièrement communiquées aux États Membres sur les résultats de ses réunions avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Deuxièmement, en ce qui concerne les méthodes de travail, les progrès réalisés dans ce domaine ont un effet direct et global sur l'efficacité, l'efficacité et la transparence de l'Assemblée générale dans l'exercice de ses fonctions. L'ASEAN estime, de plus, que l'alignement des travaux de l'Assemblée générale sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est pertinent pour la revitalisation de l'Assemblée. Nous réaffirmons la nécessité de mettre au point des solutions tangibles pour éliminer les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois qu'il pourrait y avoir entre les questions inscrites à l'ordre du jour, ce qui permettra de garantir que les travaux de l'Assemblée générale aboutissent à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030.

Troisièmement, en ce qui concerne la sélection et la nomination du Secrétaire général et autres chefs de secrétariat, l'ASEAN se félicite que l'Assemblée générale ait décidé d'actualiser le serment du Secrétaire général désigné. Nous réitérons également qu'il faut veiller à une sélection ouverte et transparente du meilleur candidat pour ce poste important. Par conséquent, la résolution 73/341 doit être fidèlement mise en œuvre. En outre, il conviendrait que l'amélioration de la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général soit étendue à la sélection de tous les autres chefs de

secrétariat, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de l'équilibre géographique.

Quatrièmement et enfin, en ce qui concerne le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, l'ASEAN encourage la poursuite du rapport de passation de fonctions, qui sera utile non seulement au président ou à la présidente élu(e), mais aussi aux États Membres, surtout pendant la période de transition. Nous sommes également pour la tenue d'un dialogue interactif entre les États Membres et les candidats afin de garantir que les élections à ce poste particulièrement important se déroulent dans un climat de responsabilité et d'ouverture.

En sa qualité d'organisation régionale, fervente partisane du multilatéralisme et de l'action de l'ONU, l'ASEAN réaffirme son appui constant à la promotion du programme de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. La célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU l'année prochaine sera l'occasion idoine pour nous de redoubler d'efforts à cet égard. L'ASEAN est prête à collaborer avec tous les États Membres et appuiera les travaux menés par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Notre objectif sera le suivant : rendre l'Assemblée générale plus efficace, plus efficiente et plus responsable pour répondre aux besoins des citoyens du monde.

M. Lauber (Suisse) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 25 membres du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) : Arabie saoudite, Autriche, Chili, Costa Rica, Danemark, Estonie, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Irlande, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Rwanda, Slovaquie, Suède, Uruguay et mon propre pays, la Suisse.

Le Groupe ACT milite en faveur d'une Organisation des Nations Unies plus transparente et plus efficace. Nous pensons que le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une étape importante vers la réalisation de cet objectif. Nous voudrions donc vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance plénière.

Nous considérons positivement l'adoption de la résolution 73/341 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et nous voudrions remercier les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la Représentante permanente de la Jordanie,

S. E. M^{me} Sima Sami Bahous, et le Représentant permanent de la Slovaquie, S. E. M. Michal Mlynár, pour leur excellent travail et pour la diligence avec laquelle ils ont mené ce processus à la soixante-treizième session. Nous nous félicitons par ailleurs de la nomination, comme nouvelle Coprésidente, de la Représentante permanente du Ghana, S. E. M^{me} Martha Pobee, et du renouvellement du mandat du Représentant permanent de la Slovaquie, S. E. M. Michal Mlynár. Nous les remercions vivement de s'atteler à cette tâche et nous leur souhaitons plein succès.

Le Groupe ACT attache une importance particulière à la transparence et à l'ouverture de la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat. C'est pourquoi nous nous félicitons singulièrement des progrès réalisés sur ce point dans le cadre de la résolution 73/341. Tout en regrettant que nous n'ayons pas été en mesure de trouver un libellé consensuel sur les enseignements tirés du dernier processus de sélection du Secrétaire général qui a fait date, nous nous félicitons de l'engagement pris par l'Assemblée générale de consolider les acquis des résolutions pertinentes et d'étudier les mesures qui pourraient être prises pour améliorer encore la procédure.

Comme l'indique clairement la résolution 73/341, nous devons continuer d'examiner les moyens innovants d'améliorer la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général, en gardant à l'esprit les principes de transparence et d'ouverture, y compris dans le cas où le Secrétaire général sortant déciderait de se représenter. Les débats de la présente session arrivent à un moment crucial à cet égard, et nous nous réjouissons à l'idée de faire fond sur les progrès de la résolution 73/341. De manière plus générale, le Groupe ACT reste déterminé à renforcer le processus de revitalisation et a hâte de participer aux sessions du Groupe de travail spécial qui se tiendront l'année prochaine.

Malgré les divergences de vues entre les États Membres et les groupes d'États, les débats constructifs organisés dans le cadre de ce groupe de travail ont permis de maintenir un consensus solide sur cette importante résolution. Cela mérite d'être souligné, car nous avons assisté à une diminution du nombre de résolutions adoptées par consensus au cours de la dernière session. À ce jour, la session en cours confirme cette tendance, ainsi que l'augmentation des difficultés de procédure. Le niveau sans précédent de la crise de trésorerie est un autre sujet de préoccupation légitime pour l'Assemblée générale, étant entendu que le paiement intégral et sans

retard des contributions au budget de l'ONU est une obligation légale qui incombe à tous les États Membres.

Tous ces faits nouveaux ont une incidence directe sur les travaux et le fonctionnement de l'Assemblée générale et du Secrétariat et compromettent la force, la souplesse et la résilience de l'ONU que le Groupe ACT et l'ensemble des Membres s'emploient à préserver. Face à ces défis, le Groupe ACT continuera de contribuer de manière concrète à un multilatéralisme renforcé dans lequel l'ONU joue un rôle central. À l'Assemblée générale, nous ferons fond sur les progrès réalisés par le Groupe de travail et, dans le cadre des travaux quotidiens de l'Assemblée générale et de ses organes, nous continuerons de participer de manière constructive à toutes les négociations et discussions pertinentes en vue de promouvoir une ONU plus transparente et efficace.

S'agissant du Conseil de sécurité, nous continuerons de promouvoir le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre, appuyé actuellement par 121 États, en tant que norme minimale pour les candidats au Conseil de sécurité, que nous pourrions invoquer dans les situations pertinentes.

Enfin, nous nous réjouissons à la perspective des commémorations du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU qui se tiendront l'année prochaine et de la campagne de mobilisation qui sera lancée par le Secrétaire général, qui seront l'occasion d'encourager l'inclusion et la participation de toutes les parties prenantes en vue d'améliorer l'action de l'ONU et de renforcer les principes du multilatéralisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la déclaration suivante au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué aujourd'hui le premier débat conjoint de la soixante-quatorzième session sur les points « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Au fil des ans, cette question retient de plus en plus l'attention et ce, à juste titre. Il est clair

que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est directement en lien avec une réforme globale de l'ONU visant à rendre l'Organisation plus efficace, plus efficiente et mieux à même de relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Nous estimons que l'Assemblée générale, en tant que seul organe intergouvernemental à composition universelle et compte tenu de son mandat et de ses responsabilités étendus, a un rôle central à jouer s'agissant de relever les défis mondiaux. Nous devons mieux rationaliser notre travail, notamment en redéfinissant les priorités et en éliminant les chevauchements si nécessaire. La crise de liquidité actuelle ne fait que souligner l'urgence de répondre à cette nécessité.

L'Union européenne et ses États membres demeurent attachés au processus de revitalisation et déterminés à appuyer les efforts tendant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes et dans les limites des budgets convenus. Collectivement, nous avons réalisé d'importants progrès vers la réalisation de cet objectif. L'adoption, le 12 septembre, de la résolution 73/341, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, en est la preuve.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, S. E. M^{me} Sima Sami Bahous, Représentante permanente de la Jordanie, et S. E. M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, pour le brio et le dévouement avec lesquels ils ont orienté le processus lors de la session précédente. Je voudrais également offrir le même appui et promettre la même collaboration constructive à la nouvelle Coprésidente du Groupe de travail spécial, S. E. M^{me} Martha Pobece, Représentante permanente du Ghana, et féliciter S. E. M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, pour sa reconduction dans ces fonctions. Ils peuvent compter sur notre appui pour atteindre l'objectif consistant à rendre l'Assemblée générale plus efficace et plus efficiente.

Les résolutions adoptées récemment, en particulier la résolution 73/341 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ont apporté d'importantes contributions à cette fin et s'efforcent encore d'accroître les synergies et la cohérence en remédiant aux lacunes, en évitant les chevauchements et les doubles emplois dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale et en limitant le nombre de manifestations parallèles se tenant au cours de la semaine de haut niveau. Nous nous

félicitons vivement des efforts constructifs déployés par les délégations pour parvenir à un consensus qu'il faut préserver.

Cela dit, l'Union européenne et ses États membres regrettent que les propositions plus ambitieuses faites lors du dernier cycle de négociations n'aient pas été approuvées par tous. Nous pensons qu'il faut rationaliser davantage les travaux et les méthodes de travail de l'Assemblée générale, en particulier pour mieux les aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que pour assurer la forte participation de la société civile. Ce dernier point est une priorité essentielle pour l'Union européenne et ses États membres, en particulier dans la perspective du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies l'année prochaine. Cette commémoration offrira une occasion sans précédent de favoriser l'inclusion et la participation de toutes les parties prenantes à l'édification d'un multilatéralisme plus efficace, fondé sur une Organisation des Nations Unies renforcée.

Je voudrais terminer en réaffirmant la haute importance que l'Union européenne et ses États membres accordent à cette question et notre volonté de poursuivre nos efforts constructifs pour améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale et de l'ONU dans son ensemble.

M. Kapambwe (Zambie) (parle en anglais) : Le Président du Groupe des États d'Afrique pour ce mois est S. E. l'Ambassadeur Moncef Baati, Représentant permanent de la Tunisie, qui m'a demandé de parler en son nom et au nom du Groupe des États d'Afrique sur cette question importante.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre lettre datée du 21 octobre, sur la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Deuxièmement, je voudrais féliciter deux collègues du Ghana et de la Slovaquie, qui ont été nommée et reconduit, respectivement, à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le Groupe des États d'Afrique, comme le reste des États Membres de l'ONU, est profondément préoccupé par les effets de la crise de liquidités actuelle sur la capacité de l'ONU de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées, et réaffirme sa volonté d'œuvrer de manière constructive à l'édification d'une ONU plus efficace, plus efficiente et plus responsable. C'est dans cet esprit que le Groupe des États d'Afrique souhaite

faire part des quelques remarques suivantes pour contribuer au débat en cours.

Premièrement, le Groupe des États d'Afrique estime qu'il faut définir plus clairement ce qui constitue une réunion de haut niveau et limiter comme il convient le nombre de ces réunions. Selon l'adage, quand tout est prioritaire, rien n'est prioritaire. Quand tout est une réunion de haut niveau, rien n'est une réunion de haut niveau.

Deuxièmement, il faut remédier au nombre toujours croissant de manifestations parallèles et de réunions de haut niveau organisées pendant le débat général de l'Assemblée générale, qui ont une incidence sur la participation effective des délégations pendant la semaine de haut niveau. Beaucoup d'entre nous viennent de petits pays avec de très petites délégations, et notre participation est sérieusement compromise lorsqu'il y a trop de réunions qui ont lieu en même temps.

Troisièmement, il faut limiter le nombre de manifestations parallèles organisées en marge du débat général afin de, premièrement, préserver la primauté du débat général et, deuxièmement, donner à chacun la possibilité de participer à toutes les réunions importantes qui se tiennent à l'Organisation des Nations unies. Je crois que, lors du dernier débat général, il y a eu environ 400 ou plus de 460 manifestations parallèles. C'est intenable.

Quatrièmement, je voudrais évoquer la périodicité et la longueur des résolutions de l'Assemblée générale. De nos jours, chaque résolution est une résolution annuelle, mais nous savons aussi qu'aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus aucune différence entre la résolution de l'année précédente et celle de l'année en cours. Souvent, après des discussions laborieuses, nous ne parvenons à nous mettre d'accord que sur ce que nous appelons le libellé convenu de l'année précédente, ce qui signifie essentiellement que tout ce que nous faisons, c'est changer le numéro de la résolution, et non le contenu. C'est pourquoi il importe que nous nous penchions sur la question de la périodicité.

Je sais que le Groupe des États d'Afrique a été parmi ceux qui ont exprimé par le passé leur préoccupation quant à la nécessité de maintenir la visibilité des résolutions importantes, et nous avons estimé que la résolution annuelle garantissait cette visibilité. Toutefois, le Groupe des États d'Afrique est disposé à envisager d'adopter certaines de ces résolutions tous les deux, trois ou quatre ans, non tant pour sacrifier leur

visibilité que pour permettre d'évaluer sérieusement l'état de leur mise en œuvre. La longueur des résolutions est également une préoccupation. Nous devons comprendre que tout le temps passé à rédiger de longues résolutions est une ressource précieuse qui pourrait être utilisée autrement. Dans de nombreux cas, en particulier dans les préambules, nous nous contentons de rappeler les résolutions passées, ce qui pourrait être fait plus efficacement en un ou deux alinéas.

Cinquièmement, nous devons nous employer à remédier aux lacunes, aux chevauchements et aux doubles emplois lorsque nous les détectons.

Nous vous assurons, Monsieur le Président, que le Groupe des États d'Afrique reste attaché au succès de votre mandat et du mandat global de l'Assemblée générale. Nous estimons que les propositions que nous avons formulées, et que nous sommes prêts à expliquer durant les réunions avec les cofacilitateurs et les autres groupes régionaux, contribueront grandement non seulement à satisfaire les exigences de nos mandats, mais également à faire en sorte que l'Assemblée générale et l'ONU soient davantage orientées vers l'action.

M. Mimouni (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, un des groupes transrégionaux les plus importants, qui est composé de 120 États membres.

Je tiens tout d'abord à souligner que tout le protocole cérémonial, notamment les remerciements à la coprésidente sortante, M^{me} Sima Sami Bahous, Représentante permanente de la Jordanie, au Coprésident reconduit dans ses fonctions, M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, à la nouvelle Coprésidente, M^{me} Martha Ama Akyaa Pobe, Représentante permanente du Ghana, et au Président de l'Assemblée générale, M. Tijjani Muhammad-Bande, est respecté.

Nous réitérons que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une composante cruciale de la réforme globale de l'ONU. Une Assemblée générale revitalisée contribuerait de manière significative à renforcer le système des Nations Unies dans son ensemble, à améliorer la gouvernance internationale et à renforcer le multilatéralisme. Une évaluation approfondie de l'état de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et une explication claire des causes de toute carence dans leur mise en œuvre sont de la plus haute importance en vue d'éliminer progressivement les obstacles qui continuent d'entraver la pleine

mise en œuvre du processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

Nous souscrivons pleinement à la lettre et à l'esprit des résolutions consensuelles pertinentes de l'Assemblée générale – en particulier la résolution 69/321 – qui constituent la pierre angulaire de la réforme en cours de l'ONU. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que la mobilisation des ressources financières nécessaires, en particulier celles qui sont prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU, est essentielle. Nous souhaitons souligner les points suivants aujourd'hui.

Premièrement, en ce qui concerne la sélection et la nomination du ou de la Secrétaire général(e), ce processus doit rester transparent, démocratique et ouvert à tous les États Membres pour permettre à l'Assemblée générale d'y participer effectivement et efficacement. Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la façon dont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont collaboré pour lancer le dernier processus de sélection du ou de la Secrétaire général(e) et diffuser des informations sur les candidats nommés, et il préconise de renforcer l'interaction entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à tous les stades du processus afin d'améliorer la transparence.

S'il accueille avec satisfaction la signature d'une lettre commune dans laquelle les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité lancent officiellement ce processus, le Mouvement des pays non alignés comprend clairement que, quel soit le stade atteint dans la présentation des candidats, la nouvelle procédure, comme le stipule la lettre commune, restera le cadre principal qui devra être strictement appliqué dans le cadre des futurs processus de sélection et de nomination. Nous appelons les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité à continuer d'organiser des réunions officielles régulières pour permettre un échange de vues avec les candidats présentés par les États Membres.

À cet égard, le Mouvement réitère la nécessité que le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général s'accompagne d'échéances claires, sur la base de la résolution 69/321, notamment en ce qui concerne la publication de la lettre commune susmentionnée, qui couvre la présentation des candidats, l'organisation par l'Assemblée générale d'auditions pour tous les candidats et le processus de sélection du Conseil de sécurité, suivis de l'adoption par l'Assemblée d'une résolution concernant la nomination. Dans ce contexte, le Mouvement appelle les Présidents de

l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité à consulter étroitement les États Membres à propos de ces échéances. Nous sommes convaincus que pour garantir une transition efficace et sans heurt, le ou la Secrétaire général(e) doit être nommé(e) aussitôt que possible, et de préférence un mois au plus tard avant l'expiration du mandat du ou de la Secrétaire général(e) en exercice. Nous nous félicitons également que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale continue d'examiner toutes les options concernant la durée et le renouvellement du mandat du ou de la Secrétaire général(e).

Le Mouvement des pays non alignés tient à mettre en exergue le débat qui s'est tenu au sein du Groupe de travail spécial pour déterminer s'il était souhaitable que le Conseil de sécurité envisage de présenter plus d'un ou d'une candidat(e) à l'Assemblée générale pour la nomination de futurs secrétaires généraux. À cet égard, nous soulignons la nécessité de poursuivre notre débat approfondi sur le processus de nomination. Nous voulons que le processus de sélection et de nomination soit plus ouvert et nous invitons le Président du Conseil de sécurité à annoncer les résultats des sondages en temps opportun, tout en accordant la priorité aux États Membres. Le Mouvement souligne une fois de plus qu'il n'a aucune intention de remettre en question la confidentialité des sondages.

Nous demandons également au Corps commun d'inspection d'inclure dans son programme de travail l'élaboration d'analyses et de recommandations sur la sélection et la nomination des chefs de secrétariat et des hauts fonctionnaires dans le système des Nations Unies. Par ailleurs, nous voudrions souligner la question des promesses faites par les candidats en échange de l'appui des membres permanents du Conseil de sécurité, pratique qui est décrite dans le rapport de 2011 du Corps commun d'inspection (A/66/34).

Nous nous félicitons du nombre important de femmes candidates au dernier processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, ainsi qu'aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale dans le cadre des efforts visant à promouvoir l'équilibre entre les sexes, et encourageons les États Membres à continuer sur cette voie. Nous réaffirmons que le processus de nomination du Secrétaire général par l'Assemblée générale doit se dérouler dans le plein respect du mandat de l'Assemblée. Cela suppose notamment que le projet de résolution pertinent soit présenté dans les délais prescrits, après des consultations larges et approfondies

avec tous les États Membres, et que la décision prise par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil de sécurité, notamment le vote au scrutin secret, soit pleinement et strictement conforme à l'article 141 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Compte tenu de l'importance des meilleures pratiques et des enseignements tirés du dernier processus de sélection et de nomination, le Mouvement des pays non alignés estime que le Groupe de travail spécial devrait envisager d'élaborer un recueil de ces meilleures pratiques, qui servirait de référence pour l'avenir. Le Mouvement souligne la nécessité de veiller à ce que les informations sur les postes disponibles ayant rang de Secrétaire général adjoint et d'autres postes de haut niveau soient diffusées plus tôt et plus largement à l'ensemble des Membres. Il faudra également continuer de tenir dûment compte du roulement régional et géographique et de l'égalité des sexes, comme stipulé au paragraphe 59 de la résolution 51/241 et au paragraphe 50 de la résolution 69/321. Le Mouvement des pays non alignés encourage l'adoption de mesures visant à améliorer la sélection des chefs de secrétariat et à renforcer la transparence, l'ouverture et la crédibilité du processus, notamment en organisant des réunions interactives avec les candidats à ces postes, le cas échéant.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés estime qu'il est encourageant que, pour la première fois dans l'histoire de l'Assemblée, une prestation de serment et un code de déontologie aient été mis en place à l'intention de la présidence de l'Assemblée générale. Le Mouvement réaffirme également la nécessité d'attribuer des postes supplémentaires au Bureau du Président de l'Assemblée générale sur une base permanente. Nous remercions par ailleurs les États Membres qui ont fourni un appui concret au Bureau du Président de l'Assemblée générale en détachant du personnel de leurs missions respectives. Le Mouvement des pays non alignés juge également très important que les transitions annuelles entre les Présidents de l'Assemblée générale se fassent sans heurt et appuie le processus par lequel les présidents sortants informent leurs successeurs des enseignements tirés et des meilleures pratiques. Le Mouvement se déclare favorable à un renforcement effectif et réel de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et à l'octroi au Bureau de ressources humaines et financières suffisantes provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Troisièmement, s'agissant du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il importe de préserver le caractère intergouvernemental, inclusif et démocratique de l'ONU et qu'il est nécessaire de consulter les États Membres de l'Organisation. Il rappelle que les États Membres doivent respecter strictement les prérogatives, fondées sur la Charte, des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale. En outre, il appuie l'initiative visant à assurer la mise en œuvre appropriée de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la relation fonctionnelle entre ses organes principaux, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous nous félicitons de la création d'un mécanisme permanent de dialogue entre les Missions permanentes et le Secrétariat, dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et attendons avec intérêt d'y poursuivre les discussions.

Quatrièmement, en ce qui concerne les méthodes de travail de l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que ces méthodes de travail ne constituent qu'un pas vers des améliorations plus substantielles visant à rétablir et à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons du paragraphe 58 de la résolution 72/313, qui prend note avec satisfaction des modifications apportées au format, à la production et à l'édition du Journal des Nations Unies, et prie le Secrétariat de continuer à améliorer le Journal, conformément aux prescriptions formulées au paragraphe 51 de la résolution 71/323 et au paragraphe 31 de la résolution 73/341. Nous nous félicitons également des améliorations apportées à la communication des noms des candidats à l'élection au Secrétariat et de la décision de limiter les documents de campagne dans la salle de l'Assemblée générale et les salles de réunion des comités à une seule page d'information concernant les candidats.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle que l'Assemblée générale a encouragé les grandes commissions à poursuivre l'examen de leurs méthodes de travail et à faire des propositions au cours de la présente session. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de préserver le caractère intergouvernemental et inclusif de ces discussions sur les méthodes de travail, auxquelles doivent participer toutes les délégations. La résolution 73/341 de l'année dernière sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a été adoptée par consensus. Toutefois, nous continuons d'insister sur le fait que tous les États Membres doivent faire preuve

d'une plus grande souplesse lors du prochain cycle de négociations.

Le Mouvement des pays non alignés appelle à la mise en œuvre de mesures appropriées afin de sensibiliser davantage le public au rôle et aux activités de l'Assemblée générale et encourage les médias à rendre compte de ses travaux. Nous nous félicitons du paragraphe 15 de la résolution 73/341, dans lequel il a été décidé de continuer de réfléchir à la façon de rationaliser le nombre de manifestations parallèles organisées en marge du débat général de haut niveau. Le Mouvement est fermement convaincu qu'il faut améliorer et renforcer la coordination du processus de revitalisation avec les travaux du Comité des conférences et de toutes les grandes commissions. Nous devrions également examiner de plus près les dispositions sur la tenue des débats à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et leur suivi, compte tenu du nombre de délégations qui y participent. Par ailleurs, nous proposons de tenir, selon que de besoin, des séances d'information avec les présidents des grandes commissions, ainsi qu'avec le Secrétaire général. Le Mouvement des pays non alignés appelle également à un meilleur suivi de la mise en œuvre des résolutions passées.

Avant de terminer, nous voudrions souligner l'appui du Mouvement des pays non alignés au projet de résolution A/74/L.5, officiellement déposé par le Président du Groupe des 77 et de la Chine et intitulé « Augmentation du nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : modification de l'article 155 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale », conformément aux principes d'efficacité et de représentation géographique équitable. Nous rappelons que la composition de cet organe a été revue à trois reprises – en 1961, 1971 et 1977 – afin de l'adapter progressivement à la situation. Le principal critère qui a été pris en considération et qui continue de l'être pour la réalisation de cet objectif est le nombre croissant d'États Membres, compte tenu du fait que depuis la dernière décision, adoptée en 1977, 46 États Membres ont rejoint l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son engagement à continuer de contribuer efficacement et de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Il espère que d'autres délégations adopteront la même approche et souhaite humblement rappeler qu'il parle au nom de 120 États

Membres de l'ONU. En outre, le Mouvement est prêt à coopérer avec les coprésidents, ainsi qu'avec vous, Monsieur le Président, et le Secrétaire général António Guterres en vue de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et directeur. Nous continuerons d'apporter notre appui à l'instauration au sein de l'ONU d'un système inclusif, transparent et efficient.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Toutes les exigences du protocole étant satisfaites, je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous félicitons également la Représentante permanente du Ghana et le Représentant permanent de la Slovaquie, respectivement de leur nomination et de leur reconduction à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Nous sommes convaincus que sous leur direction, de véritables progrès seront réalisés et des résultats concrets seront enregistrés.

Le Biélorus a toujours appuyé la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et une plus grande implication de celle-ci dans le règlement des défis pressants auxquels l'Organisation et la communauté internationale dans son ensemble sont confrontées. Nous ne pourrions atteindre cet objectif qu'en renforçant l'impact de nos activités, en améliorant les méthodes de travail, et en adaptant nos approches aux réalités actuelles. Je voudrais mettre l'accent sur les défis communs les plus importants, selon nous, et proposer quelques solutions pour y remédier.

Le premier défi majeur qui affecte l'Organisation depuis des décennies tient à la complexité et à la rigidité des ordres du jour de l'Assemblée et des Commissions. Chaque fois que nous traitons cette question au sein du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ou au sein des Commissions, nous constatons que la question devient extrêmement politisée. De nombreuses délégations, souvent à raison, pensent que la transition vers un cadre biennal s'agissant de certains points de l'ordre du jour n'affectera que les résolutions qu'elles considèrent importantes pour diverses raisons, tandis que les questions dites inutiles resteront inscrites à l'ordre du jour.

À cet égard, nous voudrions proposer une solution très simple mais efficace, dénuée de toute arrière-pensée politique. Pourquoi ne pas scinder l'ordre du

jour en deux parties égales? La première sera examinée durant la session en cours et l'autre à la session suivante. Une telle mesure n'enverra pas de signal négatif que certaines questions sont plus importantes ou plus prioritaires que d'autres, mais changera fondamentalement la manière dont nous procédons, fournissant aux délégations d'amples possibilités d'examiner de manière plus approfondie tous les points de l'ordre du jour, ce qui, à terme, améliorera la qualité des documents que nous adoptons. Préserver les ressources de l'Organisation en serait un important sous-produit, ainsi qu'un résultat positif.

Le deuxième défi qui nous empêche de travailler de façon appropriée et qui est parfois utilisé pour revenir sur des décisions durant la session en cours est le chevauchement des ordres du jour des principaux organes de l'ONU. Cela s'applique essentiellement à l'Assemblée générale, à ses grandes commissions et au Conseil économique et social. Le moment est certainement venu de revoir les ordres du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et d'en supprimer les doublons. Par exemple, le débat consacré aux questions opérationnelles fait quasiment doublon avec l'ordre du jour de la Deuxième Commission, tandis que le débat consacré aux questions humanitaires fait doublon avec l'ordre du jour de la Troisième Commission.

Le troisième aspect concerne la pratique consistant à répéter presque entièrement les dispositions de résolutions antérieures adoptées sur le même sujet. Ici, une seule question vient à l'esprit : pourquoi? Le représentant de la Zambie, qui s'est exprimé au nom du Groupe des États d'Afrique, a fait une remarque pertinente à cet égard. Toutes les résolutions antérieures restent valides. Si nécessaire, une référence à leur pertinence dans un des paragraphes de la nouvelle résolution suffirait. À cet égard, ce seront les dispositions de la résolution la plus récente, si elles diffèrent de celles de la précédente, qui prévaudront, conformément au principe de droit relatif aux dispositions d'un document ultérieur.

Lors de la précédente session de l'Assemblée générale, les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale – les Représentants permanents de la Jordanie et de la Slovaquie – ont proposé de régler cette question en reconsidérant la façon dont nous abordons le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cette proposition a reçu l'appui de tous les États. Résultat, au lieu des 18 alinéas du préambule et des 101 paragraphes de l'année dernière, nous en avons maintenant 7 et 62,

respectivement. Sans cette proposition des Coprésidents, il y aurait eu au bas mot 200 paragraphes. Ce n'est pas seulement une question de chiffres et de paragraphes mais très souvent, hélas, de volume de travail inutile que nous nous retrouvons à faire sur la même question. C'est là, malheureusement, la triste réalité à l'ONU.

Le résultat du travail accompli sur la résolution relative à la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la session précédente est un exemple très positif, qui peut et doit être retenu par les coordonnateurs, essentiellement s'agissant des résolutions qui, année après année, ne contiennent que quelques nouveaux paragraphes. Souvent, 90 % du texte reprend le libellé de la résolution précédente.

Suivre l'exemple positif de la résolution sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale nous permettra d'avoir une idée claire de ce qui a été réalisé au cours de la période récente, plutôt qu'une compilation de tout et de rien. Plutôt qu'un amas confus, nous aurions un document épuré, structuré et compréhensibles pour tous.

L'année prochaine est une année anniversaire pour l'ONU. Le Bélarus ne croit pas nécessaire de fixer des échéances artificielles à nos travaux. Toutefois, le prochain anniversaire de l'Organisation est une bonne occasion pour résoudre des problèmes de longue date. Nous pourrions peut-être n'appliquer cela qu'aux méthodes de travail, ce qui est l'aspect le moins politisé de notre travail à l'ONU.

Nous aimons tous – et souvent – rappeler ce qu'a dit Dag Hammarskjöld, le deuxième Secrétaire général, à savoir que

« le jour viendra où les peuples auront une idée claire de ce qu'est l'Organisation des Nations Unies et de ce qu'elle signifie. Tout se passera bien. Vous savez quand? Seulement quand les peuples cesseront de considérer l'ONU comme une bizarre abstraction de Picasso mais comme un tableau qu'ils ont eux-mêmes peint ».

Il est grand temps, à notre avis, de considérer l'ONU comme notre création, et non comme une abstraction qui a été créée longtemps avant nous. Nous ne devons pas simplement nous adapter à des systèmes éprouvés créés il y a longtemps, et les accepter. Il est possible de commencer par quelque chose de petit. Les trois mesures simples que nous avons proposées aujourd'hui peuvent aider l'ONU à devenir compréhensible pour tous.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadrice du Ghana de sa nomination et l'Ambassadeur de la Slovaquie pour sa reconduction à la Coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session.

Selon une étude réalisée en 2019 par le cabinet de relations publiques Edelman sur l'opinion qu'ont les jeunes générations de l'ONU, les jeunes tiennent l'Organisation en haute estime, mais leur connaissance de ses initiatives concrètes demeure limitée. Ils qualifient souvent l'ONU d'« importante », mais aussi de « désuète » et d'« ennuyeuse ». Je me réfère à cette étude aujourd'hui parce qu'elle nous rappelle utilement le but et la raison d'être de notre séance. Bien que l'Assemblée générale soit l'organe le plus universellement représentatif de notre système multilatéral, ce qui lui vaut beaucoup de respect à l'échelle mondiale, nous avons le devoir, envers les générations actuelles et futures, de la rendre plus opérationnelle, plus pertinente et plus à même de répondre aux préoccupations et aux aspirations des populations. Le Groupe de travail spécial nous offre la possibilité d'apporter ces améliorations, et ce processus a en effet permis d'obtenir des résultats tangibles année après année, allant notamment d'un processus plus transparent pour la sélection du Secrétaire général à la responsabilisation des présidents de l'Assemblée. Je voudrais aborder aujourd'hui quatre points au sujet desquels les Émirats arabes unis estiment qu'il est possible de faire des progrès au cours de l'année à venir.

Premièrement, les objectifs de développement durable, en tant qu'initiative phare de l'ONU, doivent servir de cadre directeur à ses travaux, notamment et surtout ceux de l'Assemblée générale. Les résolutions, déclarations et documents finals que nous passons tant d'heures à négocier doivent être aussi pragmatiques que possible et indiquer la marche à suivre pour atteindre les objectifs de développement durable et réaliser les priorités de l'ONU. Comme d'autres l'ont indiqué, nous devons également éviter les doublons. Nous avons collectivement déployé des efforts considérables pour créer des synergies et assurer l'harmonisation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au sein des commissions et entre elles, mais il reste encore beaucoup à faire. Même si nous savons que cet exercice de rationalisation peut parfois s'avérer délicat sur le plan politique, c'est ce qu'il convient de faire si nous voulons que l'Organisation reste pertinente.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui concerne le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU. Ce sera l'occasion non seulement d'évaluer l'état actuel du multilatéralisme, mais aussi, ce qui est peut-être plus important encore, de déterminer comment nous pouvons améliorer les résultats au profit de ceux que nous représentons et dans quels domaines. Les conclusions que nous avons adoptées au niveau intergouvernemental doivent être pertinentes et aborder explicitement les points au sujet desquels les peuples attendent mieux de la part de l'ONU. Nous devons éviter que cet exercice ne se réduise pas à du nombrilisme. Bien que ce processus soit indépendant de la revitalisation de l'Assemblée générale, ses résultats seront déterminants pour la réputation de l'Assemblée.

Troisièmement, l'ONU doit être aussi diverse que les peuples qu'elle représente. Garantir la diversité et l'équité, promouvoir une représentation équilibrée des sexes et présenter des candidatures de femmes, y compris en provenance des pays du Sud, sont des questions qui ont été au centre de notre attention ces dernières années, tant lorsque les États Membres présentent des candidats que lorsque l'Organisation pourvoit les postes vacants. Nous nous félicitons des résultats obtenus jusqu'à présent, notamment pendant le mandat de l'actuel Secrétaire général au sein de l'ensemble du système des coordonnateurs résidents et du Conseil de direction, mais nous estimons que nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. En particulier, les piliers action humanitaire et paix de l'ONU exigent notre attention continue.

Enfin, nous convenons tous que le Groupe de travail a accompli des progrès considérables eu égard à la procédure de sélection du Secrétaire général. Toutefois, nous n'avons pas encore consolidé les progrès réalisés en ce qui concerne la transparence de cette procédure. À cet égard, nous demeurons convaincus qu'il serait utile d'assortir la procédure de sélection du Secrétaire général d'échéances estimatives et que nous devrions nous concentrer sur ce point cette année, conformément au paragraphe 44 de la résolution 73/341. Étant donné que le mandat du Secrétaire général prend fin en 2021, 2020 sera une année importante pendant laquelle sera communiqué le cahier des charges concernant la prochaine procédure de sélection ou l'éventuelle reconduction du Secrétaire général. Nous espérons vivement que, dans le cas où il serait reconduit, le Secrétaire général présentera sa vision ou prononcera un discours sur la situation de l'ONU durant son prochain mandat.

Le Groupe de travail spécial est un cadre qui nous permet de faire avancer le processus de réforme et d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale, dans l'intérêt des parties prenantes. L'Assemblée peut compter sur la participation constructive et l'appui de ma délégation durant les délibérations de cette année.

M^{me} Najwa (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'Ambassadrice Sima Sami Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, de la Slovaquie, de leur dévouement et du rôle moteur qu'ils ont joué dans la conduite du processus de revitalisation de l'Assemblée à sa soixante-treizième session. Nous voudrions également féliciter l'Ambassadeur Mlynár de sa reconduction dans ses fonctions de Coprésident aux côtés de l'Ambassadrice Martha Ama Akyaaa Pobee, du Ghana. Ma délégation remercie le Secrétaire général d'avoir présenté un rapport au titre de ce point de l'ordre du jour (A/73/895) et se félicite de l'adoption de la résolution 73/341, qui traite d'aspects importants de la revitalisation, notamment le rôle, les pouvoirs et les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est presque unique en son genre : elle est l'organe le plus important et le plus inclusif au monde qui permet de débattre des défis universels les plus pressants de notre époque. Certains de ces défis dépassent les frontières et risquent de faire peser de graves menaces sur l'humanité et l'existence humaine si rien n'est fait pour y remédier. C'est pourquoi nous ne devons jamais considérer l'Assemblée comme une instance encourageant l'idée du « nous contre eux ». Elle doit plutôt être une enceinte où le monde entier se rassemble, en tant que « nous contre les plus grands défis de l'humanité ». Il est donc primordial que nous préservions les pouvoirs et le caractère sacré de l'Assemblée tout en améliorant son efficacité et son efficience.

Près de trois décennies se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a commencé à débattre de la revitalisation de ses travaux en vue de renforcer son rôle et d'améliorer son efficience et son efficacité. Plusieurs mesures progressives ont été prises depuis lors, ce qui s'est traduit par des améliorations considérables. Les Maldives prennent note avec satisfaction de différentes mesures qui ont été prises ces dernières années, qui ont abouti à une plus grande transparence et à une plus grande responsabilisation, y compris au sein du Bureau de la présidence de l'Assemblée. Nous nous félicitons

de la série de dialogues, tels que les « mingas matinales », lancés par la présidence, qui réunissent les représentants permanents et créent un environnement propice à de véritables échanges. Nous estimons également que l'organisation de réunions avec les anciens présidents de l'Assemblée générale sur le thème de la revitalisation est une initiative importante et utile. La série de réunions informelles tenues dans le cadre de la préparation du débat de haut niveau de l'Assemblée générale a également été l'occasion de rechercher des solutions novatrices à des problèmes urgents, logistiques ou de fond. Nous demeurons également convaincus que les réunions régulières avec les Présidents du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité aideront l'Assemblée générale à prendre des décisions plus éclairées et à procéder aux ajustements nécessaires pour orienter ses travaux.

Malgré ces avancées, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les travaux de l'Assemblée générale. Les nombreux débats, discussions, documents et résolutions sur cette question n'ont pas permis d'apporter de véritables solutions à certains de ses aspects. Des efforts supplémentaires s'imposent pour renforcer les synergies et améliorer la cohérence en comblant les lacunes et en évitant les chevauchements et les doubles emplois dans les travaux de l'Assemblée, notamment ses Deuxième et Troisième Commissions, et dans ceux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires. Dans ce contexte, nous devons également nous efforcer d'aligner les travaux de l'Assemblée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous devons intensifier nos efforts pour rationaliser les travaux de l'Assemblée en procédant à un examen minutieux du nombre de résolutions présentées et de leur mise en œuvre. En outre, nous devons examiner la question de la multiplication des réunions de haut niveau d'une manière qui respecte la primauté du débat général afin d'éviter une surcharge de travail et de créer un environnement propice à une interaction et à un engagement constructifs pendant le débat de haut niveau.

M. Dogan (Croatie), Vice-Président, assume la présidence.

Comme l'a dit le Président de la République des Maldives, M. Ibrahim Mohamed Solih :

« Les Maldives croient fermement en l'Organisation des Nations Unies, aux principes et à l'esprit de sa Charte, et à la conviction que chaque membre de l'Organisation apporte une valeur

ajoutée susceptible de libérer le véritable potentiel de paix, de progrès et de prospérité. »

Une Assemblée générale efficace et efficiente est le meilleur moyen de libérer ce potentiel, d'atteindre notre objectif collectif de paix, de progrès et de prospérité, et d'offrir à tous l'avenir que nous voulons.

M. Kakanur (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué cette importante séance. L'Inde s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions les Représentants permanents de la Jordanie et de la Slovaquie, Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, d'avoir dirigé avec compétence les travaux du Groupe de travail spécial. Nous félicitons le Représentant permanent de la Slovaquie et la Représentante permanente du Ghana pour leurs reconduction et nomination respectives à la coprésidence du Groupe pour la soixante-quatorzième session et leur souhaitons un succès continu. Ma délégation leur apportera son plein appui en vue d'un résultat productif.

En tant qu'organe mondial le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale est l'institution qui s'apparente le plus à un parlement mondial. Sa primauté et sa légitimité découlent de sa composition universelle et du principe d'égalité souveraine de tous ses États Membres. Le caractère inclusif de l'Assemblée générale et le poids moral de ses décisions et opinions ne peuvent être comparés à aucune autre organisation ou institution mondiale.

Toutefois, le sentiment dominant est que l'Assemblée générale a progressivement perdu le sens de ses responsabilités fondamentales et n'a fait que s'investir de plus en plus dans des processus. Le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale ont été progressivement sapés par le rôle et l'activisme grandissants du Conseil de sécurité. L'Assemblée générale et ses États Membres ont leur part de responsabilité à cet égard, en permettant que l'on bafoue l'autorité de l'Assemblée et que l'on empiète sur ses prérogatives, alors qu'elle incarne la voix collective de l'humanité. Une telle situation ne peut que nuire à l'efficacité et à la pertinence de l'Organisation des Nations Unies.

L'Inde a toujours considéré que l'Assemblée générale ne pourra être revitalisée que si sa position en tant qu'organe directeur délibérant, décisionnel et

représentatif de l'Organisation est respectée dans la lettre et l'esprit.

Dans tout débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale, nous devons nous rappeler que la Charte des Nations Unies confère à l'Assemblée générale un rôle de direction unique. L'Article 10 de la Charte charge l'Assemblée générale de discuter de toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes prévus dans la Charte, sous réserve des dispositions de l'Article 12.

L'Assemblée générale doit donc prendre l'initiative de fixer l'ordre du jour mondial et de redonner aux Nations Unies leur rôle central dans l'élaboration d'approches multilatérales pour répondre aux défis existants et émergents.

Pour que l'Assemblée générale soit revitalisée et à la hauteur des défis de notre temps, nous devons nous inspirer des normes élevées que l'Assemblée s'est fixées dès le début. Il convient de rappeler que la première question que l'Assemblée générale a abordée lors de sa première session en janvier 1946 concernait les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique. La première résolution adoptée par l'Assemblée générale appelait à la création d'une commission chargée de faire des recommandations pour éliminer les armes atomiques et toutes autres armes lourdes permettant des destructions massives (résolution 1 (I)).

La même année, en 1946, l'Assemblée générale, agissant sur la base d'une initiative présentée par mon pays, l'Inde, a commencé à s'attaquer à la lutte mondiale pour l'égalité des chances pour toutes les races afin de lutter contre la doctrine de la discrimination raciale.

Au fil des ans, l'Assemblée générale a joué à plusieurs reprises un rôle de chef de file dans l'établissement de l'ordre du jour mondial et dans le règlement des problèmes du monde. Le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu en 2015, suivi de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), la Conférence sur les océans en 2017, le Sommet Action Climat 2019, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle sont des exemples de la manière dont l'Assemblée générale peut fixer le programme mondial et inciter la communauté mondiale à résoudre ses problèmes et défis communs.

Il nous incombe, à nous, États Membres, de rester vigilants pour veiller à ce que l'Assemblée générale continue de jouer son rôle de chef de file et conserve sa capacité à s'attaquer directement aux défis mondiaux. Il est urgent de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Les progrès que nous avons accomplis sont encourageants, mais nous sommes convaincus que le chemin à parcourir est encore long.

La revitalisation de l'Assemblée générale doit être appréhendée dans le contexte plus général de la réforme de l'ONU. Nous sommes convaincus qu'une réforme d'ensemble s'impose de toute urgence si nous voulons que l'Organisation reflète les réalités géopolitiques actuelles. L'efficacité, la pertinence et la longévité d'une institution dépendent de son dynamisme et de sa capacité à s'adapter aux changements de l'époque afin qu'elle puisse non seulement défendre des valeurs immuables, mais aussi affronter les problèmes et les défis qui se posent aujourd'hui. Le nombre croissant de défis auxquels le monde est confronté en matière de sécurité, de migration, de santé, de changements climatiques et de technologies d'avant-garde, entre autres, ne peut être traité par un groupe de pays isolés.

Alors que nous nous préparons à célébrer le soixante-quatrième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies l'année prochaine, mettons à profit cette étape importante pour nous employer résolument à renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans l'établissement de l'ordre du jour mondial, l'élaboration de politiques et la recherche de solutions à nos défis communs. Le succès du multilatéralisme dépend largement de la réussite de l'Assemblée générale. Le Président peut compter sur la participation et l'appui constructifs de ma délégation à ces efforts.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein s'associe à la déclaration qu'a prononcée le représentant de la Suisse au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour débattre de sa revitalisation dans des conditions difficiles. Les tensions géopolitiques et la montée du nationalisme ont pour effet d'éroder l'ordre international fondé sur des règles et le multilatéralisme inclusif, dont l'Assemblée générale est la manifestation la plus importante. Au sein de l'Assemblée générale, nous constatons malheureusement une tendance à revenir sur des accords de longue date, un recul du nombre des résolutions adoptées par consensus et une augmentation des difficultés d'ordre procédural.

Dans le même temps, les attentes de nos gouvernements et du grand public vis-à-vis de l'Assemblée générale sont élevées. Nous sommes appelés à jouer un rôle de chef de file sur des questions mondiales, notamment le développement durable, les changements climatiques, les droits de l'homme, la paix et la sécurité. On s'attend à ce que nous relevions les nouveaux défis associés à l'intelligence artificielle, à la cybersécurité et aux nouvelles formes d'armes, pour n'en nommer que quelques-uns.

En conséquence, la charge de travail de l'Assemblée continue de croître. La multiplication des réunions de haut niveau n'est qu'un aspect, bien que très visible, de cette évolution. Les grandes commissions constatent également une augmentation de leur charge de travail, sans réaliser de gains d'efficacité. Les efforts visant à rationaliser les processus et à économiser nos ressources sont régulièrement victimes de conflits idéologiques.

Du point de vue d'un petit État, qui est le point de vue majoritaire dans cette salle, il est de plus en plus difficile de garantir une participation pleine et entière aux travaux de l'Assemblée générale. Certains des outils les plus élémentaires qui ont été mis au point pour aider les États, en particulier le *Journal des Nations Unies*, ont évolué d'une manière qui n'apporte pratiquement aucune valeur ajoutée en dépit des attentes claires et des orientations normatives des États Membres.

Une telle évolution serait difficile en temps normal, mais aujourd'hui, les Membres sont confrontés à un certain nombre de problèmes supplémentaires qui représentent un risque systémique pour l'Organisation. Cette année, nous avons observé des retards importants dans les travaux des grandes commissions, et une forte diminution des services du Secrétariat en raison d'un manque de fonds. Ces deux questions suscitent des préoccupations légitimes pour l'Assemblée générale, car elles ont une incidence directe sur ses travaux et son fonctionnement. Le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale devrait donc se pencher de manière proactive sur ces questions.

Le Liechtenstein a clairement énoncé sa position dans les grandes commissions compétentes, à savoir qu'il est favorable à un usage optimal des ressources et s'oppose donc aux tentatives visant à paralyser les travaux des commissions pour des raisons de procédure. Dans le même temps, les obligations découlant des accords internationaux qui facilitent une participation constructive de toutes les délégations aux travaux de l'Organisation, notamment l'Accord de Siège, doivent

être pleinement respectées. Les violations présumées de ces accords ne peuvent pas être considérées comme des questions bilatérales, pas plus qu'une décision concernant leur bien-fondé ne peut être laissée à la seule responsabilité des États concernés. Si le Comité des relations avec le pays hôte est l'organe subsidiaire de l'Assemblée chargée de ces questions, sa capacité à s'acquiescer de son mandat doit être mesurée à l'aune de sa capacité à régler les différends, et l'ampleur et la gravité des allégations pourraient justifier des délibérations par l'ensemble des Membres.

En ce qui concerne le manque de fonds et ce qu'on a appelé la crise de liquidités, il ne fait aucun doute qu'un paiement intégral et ponctuel des contributions au budget de l'ONU est un élément essentiel de l'appartenance à l'Assemblée. Les obligations financières sont des obligations légales et il est inacceptable que seuls 34 États Membres aient honoré ces obligations en 2019. Bien que l'égalité souveraine des États impose à tous ses membres une responsabilité partagée en ce qui concerne l'octroi des ressources à l'Organisation, il va sans dire que les grands contributeurs ont une responsabilité particulière dans la mesure où le non-respect de leurs obligations a une incidence directe sur le bon fonctionnement de l'Organisation, avec des répercussions négatives pour tous ses membres. Le Liechtenstein est favorable à ce que le Secrétaire général conçoive des mesures pour accroître sa marge de manœuvre en temps de crise financière, et il espère que tous les membres en seront d'accord, en particulier ceux qui sont responsables des tensions financières actuelles de l'Organisation.

Une mesure cruciale pour placer l'Assemblée générale au centre des travaux de l'ONU consiste à lui permettre de jouer son rôle et d'exercer son autorité en tant qu'organe de décision central et universel de l'Organisation. La Charte des Nations Unies est claire : ce rôle et cette autorité s'étendent aux questions relatives à la paix et la sécurité. En intervenant dans des situations dans lesquelles le Conseil de sécurité ne parvient pas à agir, l'Assemblée renforce la complémentarité des organes créés en vertu de la Charte, comme elle l'avait fait en créant le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables, dans le contexte d'un recours endémique au veto au Conseil de sécurité, lequel n'a fait qu'augmenter ces dernières années. Le Liechtenstein estime

que l'Assemblée devrait examiner les recours au droit de veto dans le cadre d'une séance officielle, à la fois comme mesure de responsabilisation et comme moyen de s'autonomiser. Ce débat devrait avoir lieu sans préjudice des résultats envisageables et indépendamment du contenu du projet de résolution faisant l'objet d'un veto. Le Conseil de sécurité devrait être invité à contribuer aux débats de l'Assemblée générale en présentant un rapport spécial, conformément au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte. Le Liechtenstein entend collaborer avec toutes les délégations intéressées pour définir le mandat de ce débat dans les semaines à venir.

En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT), le Liechtenstein continuera de préconiser plusieurs mesures concrètes pour renforcer le rôle de l'Assemblée générale et accroître la responsabilisation du Conseil de sécurité. Les améliorations apportées à la procédure de sélection du Secrétaire général représentent une norme *a minima* pour l'avenir, qui doit être appliquée et encore améliorée, notamment dans les cas où un Secrétaire général en poste postulerait pour un second mandat. Dans le contexte plus large des nominations à des postes de haute direction à l'ONU, le Liechtenstein souhaite également rappeler la proposition tendant à adopter la pratique de mandats uniques et non renouvelables, afin d'accroître l'indépendance des élus. Le Liechtenstein continuera également à promouvoir le code de conduite du Groupe ACT en tant que norme *a minima* pour les candidats au Conseil de sécurité, et invoquera ce code dans les situations pertinentes. Étant donné l'appui large et croissant que suscite ledit code parmi les États Membres – ils sont 121 à l'avoir entériné pour l'instant – nous estimons qu'accorder un rôle robuste et dynamique à l'Assemblée générale chaque fois que le Conseil de sécurité échoue à protéger les civils contre les atrocités criminelles serait un prolongement naturel dudit code.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT), j'ai le plaisir d'associer ma déclaration à celle qui a été prononcée tout à l'heure par le représentant de la Suisse. Je souhaite également faire certaines observations à titre national.

Tout d'abord, je remercie sincèrement l'Ambassadrice Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadeur Mlynár, de la Slovaquie, d'avoir habilement dirigé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la session précédente de l'Assemblée.

Nous saluons les efforts qu'ils ont déployés pour apporter davantage de clarté et d'efficacité aux travaux du Groupe. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Mlynár d'avoir de nouveau assumé cette tâche à la présente session, et je souhaite la bienvenue à l'Ambassadrice Pobe, du Ghana. La Norvège se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec eux deux au cours de la présente session.

Il n'est pas exagéré de dire que, en tant qu'organe international le plus représentatif, l'Assemblée générale est au cœur même de notre système multilatéral. En conséquence, nos travaux en cours sur sa revitalisation sont importants pour renforcer le multilatéralisme et pour veiller à ce que l'Assemblée générale et l'ONU tout entière conservent leur pertinence. Bien qu'elle soit assortie d'un vaste mandat, couvrant tous les domaines depuis le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale jusqu'à la sélection et la nomination du Secrétaire général, en passant par le renforcement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, la revitalisation de l'Assemblée générale est un processus capable de produire des progrès réels et concrets dans l'amélioration de nos méthodes de travail – et c'est bien ce qui s'est passé. En tant que Présidente du Conseil économique et social, j'ai également l'intention d'entretenir de bonnes relations de travail entre le Conseil économique et social et l'Assemblée.

Nous avons accueilli très favorablement les travaux entrepris à la dernière session dans le groupe chargé de la sélection et de la nomination du Secrétaire général et des chefs de secrétariat. À la présente session, il est impératif désormais de consolider les progrès historiques réalisés dans le cadre de ce processus. Il s'agit d'une année cruciale à cet égard. Les décisions que nous prendrons détermineront le prochain processus de sélection et de nomination. Nous devons entretenir les progrès accomplis s'agissant d'accroître la transparence et l'ouverture, et veiller à ce que ces avancées soient conservées à l'entame du prochain processus, même dans l'éventualité d'un candidat titulaire. Nous considérons également qu'il s'agit là d'un élément essentiel pour améliorer les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. En effet, sur la base de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, c'est l'un des rares cas pour lesquels la Charte prévoit une véritable coopération entre les deux organes.

La Norvège a placé la transparence et la responsabilisation au cœur de tout ce que nous faisons. À cet égard, nous nous félicitons des discussions en cours

sur la conduite des élections et des campagnes au sein de l'ONU. Nous avons enregistré des progrès satisfaisants sur le sujet ces dernières années, mais nous savons aussi que nous pouvons aller plus loin. Guidée par les principes de transparence et de responsabilisation, la Norvège s'est volontairement engagée à publier tous les coûts liés à la campagne qu'elle mène pour être élue à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022. Nous avons fait en sorte que cette information soit facilement accessible sur le site Web de notre ministère des affaires étrangères, et elle est actualisée deux fois par an. Nous avons pris cet engagement parce que la Norvège estime qu'une plus grande transparence profitera en définitive à tous les États Membres, et au processus électoral dans son ensemble. Nous attendons avec intérêt la poursuite des débats et les échanges de pratiques optimales au sein du Groupe de travail au cours de la présente session.

Nous sommes tous parfaitement conscients que l'année prochaine sera une année importante, l'Organisation des Nations Unies fêtant ses 75 ans, et la Norvège est fière d'être un partenaire sans faille depuis sa création. Nous devons tous nous employer à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, en particulier ceux qui visent à assurer l'inclusion et la participation de toutes les parties prenantes, notamment la société civile et les jeunes.

Nous espérons avoir des débats constructifs sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la présente session. Comme nous le savons, la force et le dynamisme de toute organisation multilatérale dépendent des efforts fournis par ses États membres. Le moment est venu pour nous de faire ces efforts en faveur de notre avenir commun.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Représentante permanente du Ghana et le Représentant permanent de la Slovaquie, prochains Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, pour leur nomination, et les assurer de l'appui et de la coopération de l'Indonésie pour que les travaux du Groupe de travail soient fructueux. Je voudrais également remercier les Coprésidents sortants pour le rôle moteur qu'ils ont joué à la dernière session.

Nous nous associons aux déclarations qui ont été faites par le représentant de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et le représentant de

la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Les défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés exigent une action globale et concertée. Il n'y a pas de meilleure plateforme que l'Assemblée générale, qui a un champ d'action suffisamment large et représente les États Membres de l'ONU dans leur ensemble. Pour que l'Assemblée joue le rôle qui lui revient en tant que parlement des nations et ait une réelle incidence sur les questions qui intéressent ses membres, nous devons tous contribuer à préserver son caractère intergouvernemental, inclusif, consultatif et démocratique. En outre, il est essentiel que tous les Membres manifestent concrètement leur volonté politique et collaborent de manière constructive pour que les commissions et mécanismes de l'Assemblée fonctionnent de manière optimale.

Le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies qui sera célébré l'année prochaine est une grande occasion de plus de faire le bilan des réalisations obtenues et d'inciter à l'action. L'Indonésie estime que le thème du soixante-quinzième anniversaire – « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme » – devrait également être au centre des préoccupations du Groupe de travail spécial pendant la présente session, guidé en cela par les résolutions existantes sur la revitalisation de l'Assemblée.

Premièrement, pour déterminer ce à quoi renvoie « l'avenir que nous voulons », nous devons être plus interactifs. Le Groupe de travail doit examiner plus avant les moyens d'accroître la visibilité de l'Assemblée générale à l'échelle mondiale, en utilisant les médias traditionnels et nouveaux. L'accent doit être mis non seulement sur une meilleure diffusion du rôle et des événements de l'Assemblée, mais aussi sur les moyens d'entretenir une véritable interaction avec différents publics afin qu'ils puissent mieux s'approprier le travail de l'ONU.

Le rôle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale s'étant accru à mesure que s'étendaient les activités de cette dernière ces dernières années, nous devons continuer d'envisager de lui apporter un appui accru, notamment au titre du budget ordinaire de l'ONU et par le détachement du personnel des missions permanentes. Nous estimons également que le rapport de passation de fonctions du président sortant de l'Assemblée à son successeur est important, en particulier pour ce qui est d'examiner les raisons de fond de certaines insuffisances et les améliorations qui sont proposées.

S'agissant de la sélection et de la nomination des futurs secrétaires généraux, les modalités et les enseignements de la dernière expérience en date doivent être présentés en détail dans un document sur les enseignements tirés, lorsque les événements sont encore récents, et l'Assemblée doit participer plus activement à ce processus.

Deuxièmement, en ce qui concerne « l'ONU qu'il nous faut », le travail que nous accomplissons ici doit avoir une incidence sur la vie des gens. À cette fin, le Groupe de travail doit proposer des moyens d'améliorer les synergies, la cohérence et la complémentarité entre les ordres du jour de l'Assemblée et de ses commissions, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, ainsi que les échanges avec le Conseil de sécurité. Nous sommes pour la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée en éliminant les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois lorsqu'il y en a. Nous félicitons le Guyana d'avoir pris la tête des efforts sur ce point. Nous estimons que des résultats concrets permettant de surmonter les problèmes recensés sont beaucoup plus importants qu'un grand nombre d'ordres du jour, de réunions et d'événements de haut niveau.

Étant donné que pour relever la plupart des défis mondiaux, il faut les envisager dans leur globalité, et que la coordination entre piliers est un facteur clef de la restructuration de l'architecture de l'ONU en matière de paix et de sécurité, de droits de l'homme et de développement, le Groupe de travail doit entendre à intervalles réguliers des exposés du Secrétariat sur la manière dont l'exécution sur le terrain est améliorée, car c'est ce qui importe le plus. L'examen des moyens de renforcer l'interaction entre les organes principaux doit également s'appuyer sur les progrès réalisés dans le cadre des négociations intergouvernementales pour la réforme du Conseil de sécurité.

Enfin, et non des moindres, à une époque où l'unilatéralisme, la rivalité géopolitique, le protectionnisme et le nationalisme étriqué gagnent du terrain, réaffirmer notre attachement collectif au multilatéralisme est notre rempart. Quel que soit le pouvoir d'un pays ou d'un groupe de pays, il ne peut relever à lui seul les défis qui se posent. L'Assemblée générale est le meilleur organe dont nous disposons pour donner aux nations, petites ou grandes, la possibilité d'exprimer, sur un pied d'égalité, leurs préoccupations et leurs aspirations. La force de l'Assemblée générale réside dans son caractère inclusif. Ses décisions ne sont peut-être pas juridiquement contraignantes, mais elles sont le fruit d'un consensus

mondial et sont donc légitimes et, dans de nombreux cas, ont plus de force.

Nous insistons par ailleurs sur le renforcement de la participation des organisations régionales et sous-régionales et de la coopération avec elles. Ces organisations possèdent une sagesse locale incomparable et indispensable pour relever les défis régionaux. La démocratie, la transparence et les mécanismes de l'Assemblée fondés sur des règles restent des moyens inégalés pour permettre à des pays divers de trouver un consensus sur des questions cruciales et d'atteindre des résultats porteurs de transformation en vue de promouvoir le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme, qui sont les éléments essentiels du bien-être international.

Pour sa part, l'Indonésie est déterminée à continuer de jouer son rôle au sein du Groupe de travail et d'autres instances pour renforcer l'Assemblée générale afin qu'elle puisse devenir le véritable parlement universel des nations.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter vivement de la tenue du présent débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous remercions le Président pour son leadership et le grand intérêt qu'il porte à la revitalisation du rôle et des travaux de l'Assemblée. Je tiens également à associer ma voix à celles des autres orateurs pour féliciter la nouvelle Coprésidente, l'Ambassadrice du Ghana, Mme Martha Pobe, et saluer le renouvellement du mandat de l'Ambassadeur de Slovaquie, Michal Mlynár, à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Je tiens à les assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation.

L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations qui ont été faites par le représentant de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et le représentant de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique. Nous voudrions formuler les observations complémentaires suivantes.

L'Afrique du Sud tient à souligner que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un élément essentiel de la réforme globale de l'ONU et continuera d'être une des grandes priorités de ma délégation pendant la soixante-quatorzième session. À cet égard, nous nous félicitons des réalisations et des progrès qui ont été accomplis dans certains domaines,

notamment le rôle que joue l'Assemblée dans le choix du Secrétaire général. Nous appuyons pleinement la lettre et l'esprit des résolutions consensuelles que l'Assemblée générale a adoptées pour faire progresser et renforcer ses travaux, en particulier la résolution 69/321 et les autres résolutions ultérieures. En dépit des progrès réalisés à ce sujet, nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire pour que l'ONU réponde aux besoins en constante évolution de l'ensemble de ses Membres.

L'Afrique du Sud continue de participer activement aux travaux du Groupe de travail spécial, comme nous l'avons fait tout au long des débats thématiques de la soixante-treizième session de l'Assemblée et des dialogues interactifs entre les missions permanentes et le Secrétariat. Nous pensons que la poursuite de ces dialogues informels au cours de la soixante-quatorzième session permettra non seulement de mieux comprendre les priorités et les propositions novatrices qui pourraient être présentées dans le cadre de ces discussions, mais aussi de résoudre certains des problèmes actuels d'une manière mutuellement bénéfique. Nous attachons une grande importance à l'ensemble des questions relevant du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, je voudrais mettre ici en avant les priorités de ma délégation pour la présente session.

Premièrement, en ce qui concerne la question de la sélection et nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale, l'Afrique du Sud se joint aux autres délégations pour se féliciter des réformes importantes adoptées aux soixante-douzième et soixante-treizième sessions, qui ont largement contribué à rétablir le rôle de l'Assemblée générale dans ces processus. Nous réaffirmons que le rôle du Secrétaire général est crucial pour la mise en œuvre des priorités de l'ONU, notamment la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud souhaite que ces réformes soient institutionnalisées. Le Groupe de travail spécial doit continuer d'examiner de nouvelles réformes, notamment la possible limitation du nombre de mandats et la nomination du prochain Secrétaire général ou de la prochaine Secrétaire générale par un vote de l'Assemblée, comme le voulaient les Membres fondateurs. Il convient de souligner que ma délégation et, d'ailleurs, la majorité des États Membres souhaitent toujours que le Conseil de sécurité soumette plus d'un nom à l'Assemblée générale au moment de choisir le Secrétaire général ou la Secrétaire générale, conformément à l'article 141 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Nous saluons les efforts déployés par

le Secrétaire général pour mettre fin au déséquilibre entre les sexes, en particulier aux postes de direction. Nous attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre de sa stratégie pour l'égalité des sexes dans les autres organismes des Nations Unies, et réaffirmons notre appui au maintien du principe d'une répartition géographique équitable lors de la sélection des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

Deuxièmement, en ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, l'Afrique du Sud réaffirme l'importance de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant et directeur et qu'organe principal le plus représentatif de l'ONU. Nous continuerons de travailler sans relâche avec les autres Membres de l'ONU pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée dans l'exercice de ses responsabilités, notamment celles concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, ma délégation salue les progrès réalisés par les grandes commissions pour améliorer leurs méthodes de travail. Nous nous félicitons également des progrès accomplis dans l'approfondissement de la coordination entre les grandes commissions et le Groupe de travail spécial dans le but d'améliorer les travaux de l'Assemblée. À l'instar de la majorité des États Membres, ma délégation insiste sur l'importance de préserver le caractère intergouvernemental, ouvert et démocratique de l'ONU, ainsi que sur l'importance de consulter les États Membres.

Troisièmement, en ce qui concerne le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, l'Afrique du Sud convient que le Secrétariat devrait affecter des ressources humaines supplémentaires au Bureau sur une base permanente, notamment en vue d'améliorer la tenue des dossiers et de promouvoir la continuité d'une session à une autre. En outre, bien que nous nous félicitons du fait que le rôle et la visibilité du Bureau se sont renforcés de manière exponentielle ces dernières années, nous restons préoccupés par le fait que ses ressources humaines et financières sont restées les mêmes, ce qui a des incidences considérables sur ses travaux et son efficacité. À cet égard, nous appuyons l'appel en faveur d'un renforcement effectif et réel du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, ainsi que de l'octroi au Bureau de ressources suffisantes provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, alors que le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation

des Nations Unies, qui marquera une étape décisive, approche à grands pas, l'Afrique du Sud tient à réaffirmer sa volonté de contribuer de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la présente session. Nous restons prêts à collaborer avec les autres délégations de manière transparente et professionnelle.

M. Ang (Singapour) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour féliciter l'Ambassadrice Sima Sami Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, de la Slovaquie, pour leur action à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-treizième session. Nous nous réjouissons de voir l'Ambassadeur Mlynár continuer de diriger nos travaux et nous félicitons l'Ambassadrice Martha Pobeë, du Ghana, pour sa nomination à la tête de nos travaux pour l'année à venir.

Singapour s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Je ferai quelques remarques supplémentaires à titre national.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une question importante pour Singapour. L'Assemblée est le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. C'est le seul organe de l'ONU à représentation universelle, au sein duquel tous les États Membres, grands ou petits, peuvent jouer un rôle sur un pied d'égalité. C'est la raison pour laquelle Singapour appuie et défend si ardemment une Organisation des Nations Unies plus efficace, plus efficiente et plus responsable ainsi qu'une Assemblée générale revitalisée. Malheureusement, nous sommes aujourd'hui aux prises avec la pire crise budgétaire et de trésorerie que l'ONU ait connue depuis une décennie. L'Organisation est à peine en mesure de continuer de fonctionner. Nous sommes confrontés à des retards dans la publication de documents et à une réduction de certains services clefs du Secrétariat disponibles tels que l'interprétation et la traduction. Les travaux de plusieurs grandes commissions connaissent également des retards en raison de questions d'organisation qui n'ont pas encore été réglées.

La commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'ONU l'année prochaine nous donnera l'occasion de renouveler notre attachement au multilatéralisme et à l'ordre international fondé sur des règles. Ce sera l'occasion de réaffirmer la détermination de la communauté internationale à s'attaquer

à des problèmes mondiaux complexes tels que l'élimination de la pauvreté, les pandémies, les changements climatiques et la prévention des conflits dans le cadre de ses efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. Cette commémoration sera l'occasion idéale pour nous de redoubler d'efforts pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, pour augmenter son efficacité et son efficience et pour accroître la transparence et le caractère inclusif de ses travaux, ce qui sera crucial pour que l'Assemblée générale puisse relever les défis actuels et s'acquitter de ses responsabilités.

Les efforts visant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale ont produit des résultats tangibles et encourageants au cours des dernières années; je n'en soulignerai que quelques-uns. Des améliorations ont été apportées à la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale; le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale a été renforcé, avec une meilleure continuité entre son président sortant et son président entrant; le processus électoral a été rendu plus efficace et des lignes directrices ont été définies pour les supports de campagne électorale; et l'instauration de dialogues informels sur une base régulière entre la présidence de l'Assemblée générale, le Secrétariat et les États Membres, ce qui a permis d'améliorer la communication et la compréhension des priorités et des difficultés de chacun. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue du premier dialogue du matin avec le Président Tijjani Muhammad-Bande aujourd'hui sur les questions importantes de l'éducation de qualité pour tous et de l'apprentissage tout au long de la vie. Mais la tâche qui nous attend est plus ardue, car nous devons désormais nous attaquer à certaines des questions les plus difficiles à régler. À cet égard, je voudrais souligner trois points qui présentent un intérêt particulier pour Singapour.

Premièrement, des mesures doivent être prises pour préserver la primauté du débat général pendant la semaine de haut niveau. Cela signifie qu'il faut engager un débat sérieux sur la manière de rationaliser et de limiter le nombre de réunions de haut niveau et de manifestations parallèles pendant le débat général. Singapour est prête à appuyer les initiatives permettant de rationaliser et de limiter ces réunions parallèles, y compris les propositions de définir un ensemble de directives claires pour gérer l'ensemble des activités d'une manière qui soit profitable à tous les États Membres.

Deuxièmement, Singapour attend avec intérêt la poursuite du débat sur la rationalisation et l'allègement

de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. C'est important et nécessaire, car la prolifération continue des points de l'ordre du jour et des résolutions finira par entraîner un volume de travail intenable au détriment de l'attention, de l'efficacité et de l'efficience de l'Assemblée.

Troisièmement, il faut accorder davantage d'attention à la programmation des séances de l'Assemblée générale afin de permettre un examen sérieux des questions qui y sont débattues. Je pense en particulier à l'examen des travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes principaux et aux rapports annuels du Conseil de sécurité et du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Ces rapports donnent aux États Membres l'occasion d'examiner minutieusement les travaux de l'ONU et de ses organes et de poser des questions sur ces derniers, et constituent un exercice important de transparence, de responsabilisation et de légitimité. Des problèmes se sont posés par le passé concernant le calendrier de ces débats. Il est donc important que les délibérations sur ces rapports et d'autres questions importantes soient programmées de manière à ce que tous les États Membres aient suffisamment de temps pour examiner les rapports s'ils doivent s'en entretenir sérieusement.

Singapour est attachée à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous continuerons de collaborer avec le Président, les Coprésidents du Groupe de travail spécial et les autres délégations pour continuer de renforcer la crédibilité, la responsabilité, l'efficacité et la légitimité de l'Assemblée.

Mr. Rivero Rosario (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe à la déclaration prononcée par la délégation algérienne au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous félicitons cette délégation et celle du Bélarus de l'excellent travail accompli en leur qualité de coordinatrices du Mouvement durant les consultations.

Nous remercions l'Ambassadrice Sima Sami Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, de la Slovaquie, du travail accompli en tant que Coprésidents du processus de négociation durant la soixante-treizième session. Nous félicitons l'Ambassadeur de la Slovaquie du renouvellement de son mandat et l'Ambassadrice du Ghana de sa nouvelle nomination.

La revitalisation de l'Assemblée générale doit être considérée comme un processus dynamique qui renforce son rôle et son autorité en tant que principal organe représentatif et délibérant de l'ONU. L'appui aux

travaux de l'Assemblée, qui englobe la pleine mise en œuvre de ses résolutions et le respect de son règlement, représente un appui et une contribution au renforcement du multilatéralisme et à l'efficacité de l'Organisation. Nous réitérons l'importance d'établir un équilibre adéquat entre les organes principaux de l'ONU, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et de contrer la tendance croissante et dangereuse du Conseil de sécurité à envahir le domaine d'action de l'Assemblée. Nous espérons que le processus de revitalisation permettra de renforcer l'interaction entre le Secrétariat et l'Assemblée générale afin que celui-ci continue d'exécuter plus efficacement les mandats définis par les États Membres.

Cuba a participé activement aux négociations sur la résolution 73/341, adoptée par consensus, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Si ce processus est chargé d'examiner et de formuler des propositions relatives aux méthodes de travail de l'Assemblée, de ses commissions et de ses organes subsidiaires, nous sommes préoccupés par la tendance croissante à élaborer des propositions qui vont à l'encontre des intérêts souverains des États, de leurs privilèges et de leurs droits. Nous sommes également préoccupés par la volonté d'utiliser le processus de revitalisation pour promouvoir des visions partiales non consensuelles qui devraient être examinées par les grandes commissions et les autres organes subsidiaires compétents de manière intégrée, globale et en temps opportun. Une telle analyse peut difficilement être effectuée dans le cadre du processus de revitalisation. À cet égard, nous réitérons la nécessité de respecter les mandats, les pratiques et les espaces de négociation de chaque Commission et des autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les propositions relatives au changement de la date d'ouverture de chaque session, nous estimons qu'elles doivent être examinées de manière approfondie avant qu'une décision soit prise. Il faut procéder à une analyse globale des avantages et des inconvénients pour les travaux de l'Organisation, en particulier pour les États Membres. Notre délégation n'a rien contre le maintien de la date de l'ouverture de chaque session au mardi de la troisième semaine de septembre, conformément à l'article 1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Comme le rappellent les Coprésidents dans leur rapport sur le processus de revitalisation, de nombreux États Membres ont réitéré la nécessité de respecter les buts et principes de l'Organisation et de ne pas utiliser le Siège pour pointer du

doigt ses États Membres par rapport à des questions qui ne relèvent ni de son ordre du jour ni de sa compétence. Nous ne pouvons permettre que les puissants s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres États pour perturber l'ordre économique, social et démocratique choisi librement par leurs peuples.

L'efficacité de l'Assemblée générale ne peut être déterminée par la rationalisation de ses travaux, et encore moins en retirant des questions et des résolutions de son ordre du jour. Ma délégation n'approuve pas cette approche partielle. La véritable efficacité repose sur la capacité des États Membres à progresser dans l'examen et le règlement de questions de fond qui revêtent de l'importance pour nos peuples, sur la base du dialogue, du respect et de la volonté politique. Si nous examinons la question de l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale, nous ne pouvons que réitérer la nécessité de renforcer le Bureau du Président en mobilisant des ressources, notamment pour la création de nouveaux postes dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation, tout en lui fournissant l'appui administratif, technique et logistique nécessaire pour exercer ses fonctions conformément à son mandat.

Pour que la communauté internationale témoigne une confiance durable à l'ONU et pour garantir sa légitimité, l'Organisation doit également prendre réellement en compte l'intérêt collectif et les intérêts de la grande majorité des États Membres. La communauté internationale a été témoin à maintes reprises de la non-application de résolutions de l'Assemblée générale et de l'absence de consensus sur des décisions concernant des problèmes qui affligent nos peuples depuis longtemps. Cuba appelle les États Membres à manifester leur volonté politique et leur attachement au multilatéralisme.

Enfin, je saisis cette occasion pour réitérer la volonté de ma délégation de continuer à appuyer le processus de revitalisation de l'Assemblée générale pour consolider son caractère démocratique et participatif.

Mr. Guo Jiakun (Chine) (parle en chinois) : La Chine apprécie la convocation de la présente séance. Le monde aujourd'hui est en proie à des changements profonds comme il n'en a pas connu depuis un siècle. Face aux effets de l'unilatéralisme et du protectionnisme, le monde a plus que jamais besoin du multilatéralisme et d'une ONU forte.

L'année 2020 marquera le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU. Rétrospectivement, nous remarquons que depuis près de 75 ans l'ONU a

contribué à instaurer la paix partout dans le monde, à sortir 1,1 milliard de personnes de la pauvreté et à réaliser le développement. Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont devenus les normes fondamentales qui régissent les relations internationales. La notion et la pratique du multilatéralisme présentent des avantages tangibles pour les populations de tous horizons. À l'avenir, la société humaine sera confrontée à un nombre croissant de graves problèmes mondiaux. Plus la situation est grave et complexe, plus nous devons renforcer le rôle et l'autorité de l'ONU et, sous son drapeau, réaliser l'unité et le progrès.

L'Assemblée générale est l'un des organes principaux de l'ONU créés par la Charte ainsi que l'organe décisionnel, délibérant et de supervision le plus important. La revitalisation des travaux de l'Assemblée est liée aux intérêts vitaux de tous les États Membres, mais aussi à l'autorité et à la crédibilité de l'ONU. Les États Membres, en particulier les pays en développement, nourrissent l'espoir que l'Assemblée générale continuera d'améliorer ses travaux afin d'assumer de manière plus complète et plus efficace les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies.

La Chine félicite la Représentante permanente du Ghana et le Représentant permanent de la Slovaquie de leurs nomination et reconduction respectives à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et les assure de son plein appui. Nous sommes prêts à travailler avec toutes les parties pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée dans le cadre du Groupe de travail spécial, en nous fondant sur les principes de concertation démocratique, de progrès graduels et de traitement en premier des tâches les plus faciles, afin d'encourager l'Assemblée générale à jouer un rôle plus actif dans la défense du multilatéralisme et la promotion de la paix et du développement. À cette fin, la Chine propose les quatre points suivants.

Premièrement, nous devons nous concentrer sur les points clés et viser les bonnes cibles. L'une des principales priorités est d'assurer le succès des activités commémoratives prévues l'année prochaine pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons adhérer au principe fondamental de renforcement de la solidarité et de la confiance et envoyer un message positif de soutien au multilatéralisme et à l'ONU. Il conviendrait d'accorder une plus grande attention à la

question du développement et d'y contribuer davantage afin de donner un nouvel élan à la réalisation des objectifs de développement durable et à la coopération internationale pour le développement.

Deuxièmement, l'Assemblée générale doit veiller à bien s'acquitter de ses tâches et créer des synergies avec d'autres organes. Elle doit améliorer sa coordination avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et d'autres organes afin de créer davantage de synergies en combinant leurs forces respectives. En ce qui concerne les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée doit renforcer sa coordination et sa coopération avec le Conseil de sécurité conformément à la Charte.

Troisièmement, concernant l'amélioration des travaux et de l'efficacité, l'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent, conformément à leurs mandats respectifs, améliorer leurs méthodes de travail, rationaliser leurs procédures de prise de décisions et renforcer l'efficacité de leurs travaux. Elles doivent s'attacher à améliorer la qualité des documents et des rapports, les rationaliser et les rendre concis, et veiller à ce que leurs analyses et leurs recommandations soient pragmatiques et utiles.

Quatrièmement, nous devons renforcer l'appui au Président de l'Assemblée générale. Le Président est le symbole de l'Assemblée générale. Le bon fonctionnement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale est essentiel au bon fonctionnement de l'Assemblée, et la Chine appuie l'augmentation des ressources humaines et budgétaires qui lui sont allouées. Le Président Muhammad-Bande a indiqué que la réduction de la pauvreté, l'éducation et les changements climatiques constituaient des priorités de son travail. La Chine appuie ces engagements et se tient prête à prendre des mesures tangibles pour aider le Président à les concrétiser au profit de tous les peuples du monde, ainsi qu'à réaliser l'objectif de la présente session de l'Assemblée, qui est d'œuvrer ensemble et d'agir pour tous.

Mme Raz (Afghanistan) (*parle en anglais*) : L'Afghanistan s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

D'emblée, je voudrais féliciter sincèrement les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de leur excellent travail sur cette question très importante. Je rends également hommage au Président de l'Assemblée

générale, M. Tijjani Muhammad-Bande, qui a soulevé cette question cruciale dans l'optique de renforcer notre action dans cette importante instance multilatérale internationale.

La revitalisation de l'Assemblée générale est essentielle pour permettre à l'ONU de s'acquitter du rôle qui lui est assigné dans la Charte des Nations Unies, en particulier face aux défis mondiaux qui ne cessent d'évoluer. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de ce processus permettra d'aboutir à un organe plus inclusif, plus réactif et plus efficace. À cet égard, ma délégation voudrait faire quelques brèves observations sur quatre points.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, l'Afghanistan appuie les efforts en cours visant à renforcer l'Assemblée afin de veiller à ce que l'ONU œuvre véritablement pour nous tous. Nous appuyons l'appel qui a été lancé pour que les résolutions soient identifiées et présentées en temps voulu et pour que se poursuivent les efforts visant à combler les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Mon pays reconnaît l'importance de la tenue de débats thématiques inclusifs et interactifs et continuera de participer activement à ces débats.

Deuxièmement, en ce qui concerne les méthodes de travail de l'Assemblée, nous appuyons les efforts en cours visant à accroître la parité des sexes au sein de l'ONU et nous nous félicitons du nombre croissant de femmes candidates nommées dans les organes subsidiaires de l'Assemblée. Notre délégation salue également l'engagement pris par le Secrétaire général d'accroître le nombre de femmes dans l'ensemble de l'Organisation et, à cet égard, nous nous réjouissons des résultats obtenus au niveau des hauts fonctionnaires de l'ONU. Nous considérons qu'il s'agit là d'une réalisation louable qui, nous l'espérons, deviendra bientôt la norme dans les missions des Nations Unies de par le monde.

Troisièmement, notre délégation salue et appuie les efforts en cours visant à rendre le processus de sélection pour la nomination du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies inclusif, transparent et efficace. Nous formons le vœu que nous pourrions poursuivre les pratiques exemplaires des années précédentes et nous attaquer aux défis qui restent à relever afin d'élaborer un cadre plus solide à l'appui de notre vision d'une Organisation ouverte et démocratique.

Quatrièmement, notre délégation souscrit aux efforts visant à renforcer encore le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Nous reconnaissons le rôle crucial qu'il joue dans le succès global des travaux de l'Assemblée et appuyons avec enthousiasme les appels lancés pour que lui soient accordées les ressources humaines, techniques et financières dont il a besoin pour accroître l'efficacité de ses opérations et améliorer les transitions en son sein.

L'Afghanistan reconnaît l'importance de la revitalisation de l'Assemblée générale, un processus qui vise à rapprocher l'Organisation de l'objectif sous-tendant sa création et son mandat initial. Contribuant à la transparence, à l'ouverture et à l'efficacité tout en préservant le caractère intergouvernemental et démocratique de l'Organisation des Nations Unies, ce processus exige un dialogue franc et global entre les États Membres. En réaffirmant son appui à ces réformes, l'Afghanistan confirme son attachement à l'importance croissante que revêtent la coopération et l'action collective pour défendre les piliers sur lesquels l'ONU a été fondée. Nous attendons avec intérêt d'être un partenaire actif de ces efforts et de contribuer à l'avènement d'une Organisation des Nations Unies qui fonctionne pour tous. L'Assemblée peut compter sur la pleine coopération de notre délégation dans ce domaine.

M. Boguslavskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la tenue de la séance d'aujourd'hui sur l'application des résolutions de l'ONU et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous félicitons la Représentante permanente du Ghana et le Représentant permanent de la Slovaquie de leurs nomination et reconduction respectives à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et leur souhaitons plein succès.

Nous notons le haut niveau de professionnalisme dont ont fait preuve les précédents coprésidents du Groupe de travail, le Représentant permanent de la Slovaquie et la Représentante permanente de la Jordanie, à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. C'est en grande partie grâce à leurs efforts que la résolution 73/341, adoptée le 12 septembre, est devenue un document plus compréhensible et plus facile à appliquer. Le travail accompli au cours de la soixante-treizième session a montré une fois de plus que nous ne pourrions faire aboutir la revitalisation des travaux de l'Assemblée que si le processus recueille un large consensus. Comprendre cela nous a permis de parvenir

à un texte équilibré et mûrement réfléchi. Les résultats du prochain cycle de négociations dépendront également de la volonté des États de s'écouter les uns les autres.

La délégation russe continuera de participer de façon constructive aux efforts visant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. La célébration, l'an prochain, du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, qui doit être une occasion de démontrer l'unité des nations du monde face aux défis mondiaux, tiendra un rôle particulier dans notre action collective. Toutefois, nos efforts de revitalisation doivent être dépolitisés et viser essentiellement à renforcer l'efficacité de l'Assemblée, ce qui, dans une large mesure, peut être fait en rationalisant encore davantage ses méthodes de travail et en réorganisant son ordre du jour de plus en plus surchargé. En particulier, il est essentiel de continuer d'examiner certains points de l'ordre du jour tous les deux ou trois ans et de supprimer ceux qui ne sont plus pertinents. Nous appuyons les initiatives visant à alléger la semaine de haut niveau dans le cadre du débat politique général, comme l'a dit notre collègue zambien, parlant au nom du Groupe des États d'Afrique. Les différentes manifestations pourraient être réparties à part égale d'un bout à l'autre des travaux de la session, mais il faudra veiller à ce que tout changement tienne compte des intérêts de la totalité des États Membres.

Nous sommes d'avis que toutes les initiatives doivent être basées sur le respect rigoureux de la répartition des prérogatives entre les organes principaux de l'ONU, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. On reproche souvent au Conseil de sécurité d'empiéter sur les prérogatives des autres organes de l'ONU, et nous partageons cette préoccupation. Nos collègues au Conseil savent que notre approche concernant l'examen par le Conseil de questions thématiques est une approche modérée. Mais leur nombre n'a fait que croître dernièrement, et nous ne sommes certainement pas ceux qu'il faut blâmer. Nous engageons instamment ceux qui les proposent à penser à ce que le Conseil peut, de façon réaliste, accomplir s'agissant de ces questions.

Une grande attention a été accordée récemment à la question de l'amélioration de la transparence et du caractère démocratique des procédures de sélection et de nomination du Secrétaire général. Nous sommes disposés à continuer d'œuvrer pour trouver des moyens raisonnables d'optimiser les arrangements existants. Cependant, nous pensons que les idées sur ce sujet doivent être étudiées très attentivement, essentiellement pour s'assurer de leur stricte conformité avec la Charte,

qui dispose que le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Il ne faut pas non plus oublier que l'essentiel est de choisir le candidat ou la candidate qui mérite le plus d'occuper ce poste. Les tentatives de codifier inutilement la procédure pourraient avoir des conséquences indésirables.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale, nous ne pensons pas qu'il s'agisse seulement d'un manque de volonté politique. L'un des facteurs les plus importants est l'applicabilité des résolutions. C'est pourquoi il importe, avant de proposer des projets de résolution, de s'interroger sur leur degré d'applicabilité si ces derniers étaient adoptés. Nous engageons tous les États Membres à s'abstenir de prendre des initiatives politisées et délibérément irréalisables qui tendent à les diviser plutôt qu'à les unir. Il est indéniable que les résolutions adoptées à une écrasante majorité ou, encore mieux, par consensus, ont de meilleures chances de devenir une réalité. Il va sans dire que cela nécessite des efforts et de la diplomatie, ainsi que la volonté de faire des compromis. Malheureusement, ces dernières années ont montré que cette approche n'est pas celle adoptée par tous. Il est donc inutile d'attendre une mise en œuvre de résolutions qui divisent l'Assemblée et qui n'ont pour objectif que d'obtenir des avantages étriqués et à court terme.

Nous voudrions à nouveau souhaiter plein succès aux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale; nous sommes prêts à travailler étroitement avec eux.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration faite plus tôt par l'observateur de l'Union européenne, et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué ce débat plénier, qui va au cœur même de l'Organisation des Nations Unies – habiliter l'Assemblée générale à jouer son rôle central, comme l'indique la Charte des Nations Unies, afin qu'elle soit mieux à même de confronter et de relever les défis mondiaux actuels. Alors qu'approche le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, comme de nombreuses délégations l'ont indiqué aujourd'hui, la façon dont nous travaillons et dont nous cherchons à atteindre les nobles objectifs énoncés dans la Charte est plus pertinente que jamais. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de saisir cette occasion pour approfondir la réflexion

sur cette question et convenir de résultats tangibles. Je voudrais aussi remercier le Président de l'Assemblée générale du ferme engagement dont il fait preuve depuis le début de son mandat sur la question de la revitalisation des méthodes de travail de l'Assemblée et du renforcement de son efficacité.

Ce fut un grand honneur pour moi et pour mon pays que d'avoir guidé les négociations sur la question de la revitalisation au cours de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, de concert avec mon homologue jordanienne, l'Ambassadrice Sima Sami Bahous. Grâce à la confiance et à l'appui de toutes les délégations, je suis profondément honoré et heureux de continuer de coprésider le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale durant la présente session aussi, et je me réjouis à la perspective de travailler à cet égard avec ma collègue l'Ambassadrice Martha Pobee, Représentante permanente du Ghana. Je voudrais aussi remercier le Président de l'Assemblée générale de la confiance qu'il a placée en nous en nous nommant à ces postes.

Comme nous l'avons vu lors de plusieurs sessions récentes, l'Assemblée générale a pu enregistrer d'importants progrès s'agissant de sa revitalisation, allant de questions telles que le renforcement du processus de nomination du ou de la Secrétaire général(e) à la rationalisation de ses méthodes de travail. Je suis convaincu que la résolution rationalisée et beaucoup plus concise adoptée à la soixante-treizième session, la résolution 73/341, ainsi que les résolutions sur la revitalisation adoptées lors des sessions précédentes, en particulier celles adoptées après la soixante-neuvième session, fournissent une base solide pour la poursuite des discussions et l'identification de solutions pragmatiques. À notre avis, nous devons continuer à concentrer nos efforts sur certaines des questions suivantes, dont je n'aborderai que quelques-unes.

Premièrement, les précédentes résolutions de l'Assemblée générale, non seulement celles portant sur la revitalisation elle-même mais aussi celles portant sur de nombreuses autres questions pertinentes, doivent être dûment mises en œuvre. À cet égard, notre travail se solde souvent par un échec lorsque nous adoptons des résolutions mais ne prenons le temps ni de nous assurer qu'elles sont mises en œuvre, ni d'examiner les détails de leur mise en œuvre, ni même de remédier à certaines de leurs lacunes. En veillant à ce que les résolutions soient respectées, plusieurs sujets de préoccupation peuvent être traités d'une façon simple, sans qu'il soit nécessaire

de s'engager dans de nouvelles négociations lassantes sur les mêmes sujets à chaque session. À cet égard, nous devons aussi mieux tirer parti des enseignements tirés des grandes commissions sur la rationalisation de leurs travaux, notamment en examinant certains points de l'ordre du jour tous les deux ou trois ans. Le Groupe de travail spécial doit collaborer encore plus étroitement avec les grandes commissions et avec leurs bureaux pour identifier des approches pratiques et trouver des solutions. Il s'agit donc d'un des domaines dans lesquels nous estimons que le Groupe de travail spécial peut produire davantage de résultats concrets et concentrer plus encore son attention en tant que coordonnateur et organe chargé de garantir l'application des résolutions et la réduction des lacunes en la matière.

De plus, bien que nous soyons tous d'accord sur le fait que le programme est surchargé, nous n'arrivons toujours pas à nous entendre sur les mesures tangibles à prendre pour régler certains problèmes très concrets. Ce fut encore le cas au cours de la session précédente, où plusieurs solutions très pratiques et très concrètes ont été proposées, ainsi que quelques idées prometteuses, mais sur lesquelles nous ne sommes malheureusement pas parvenus à nous mettre d'accord ni même à réunir le consensus pour les examiner plus avant. Il y a encore du travail à abattre et des efforts à fournir sur ces questions.

Si nous ne résolvons pas les difficultés posées par la multiplication des manifestations de haut niveau ou parallèles, en particulier celles tenues en marge du débat général, mais aussi pendant d'autres parties de la session, nous ne pouvons raisonnablement espérer que la situation actuelle, par ailleurs intenable, s'améliorera. Comme l'ont mentionné plusieurs délégations, la situation actuelle eu égard à la crise de trésorerie confirme une fois de plus avec force que nous nous trouvons dans une impasse.

Nous devons continuer à faire de nouveaux progrès dans la poursuite de notre objectif commun consistant à revitaliser l'Assemblée afin d'en faire un organe véritablement délibératif et fonctionnel. Ma délégation se réjouit à la perspective de collaborer avec toutes les délégations et les services compétents du Secrétariat de l'ONU, ainsi qu'avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, en vue de déployer des efforts axés sur les résultats pour améliorer la capacité de l'Organisation de contribuer utilement à la paix, à la prospérité, au développement durable et aux droits de la personne dans le monde. Le processus de revitalisation représente sans aucun doute un effort, mais il est

aussi un outil dont nous disposons depuis le début des années 90 et qui nous aide à mieux nous acquitter de l'ensemble des trois piliers de l'ONU et des différents types d'activités sur lesquels nous travaillons.

Enfin, je voudrais rappeler à nouveau que nous ferons de notre mieux, avec ma collègue à la présidence, pour régler avec toutes les délégations les problèmes qui sont examinés dans le cadre du processus de revitalisation. Nous sommes fermement résolus à essayer de trouver des solutions concrètes à nombre des questions que d'autres délégations ont déjà soulevées.

M. Giordano (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voudraient tout d'abord remercier les Présidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, l'Ambassadrice Bahous et l'Ambassadeur Mlynár. Nous leur sommes très reconnaissants des efforts qu'ils ont déployés pour élaborer un projet de résolution rationalisé et ciblé, et nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution annuelle sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée à sa soixante-treizième session (résolution 73/341). Nous voudrions également remercier le Président de l'Assemblée générale de l'intérêt qu'il porte à ces efforts.

Au cours de la soixante-quatorzième session, les États-Unis voudraient qu'il soit fait fond sur les progrès déjà accomplis pour que nous puissions continuer à améliorer collectivement l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale. Ils continuent d'appeler à la réduction du nombre de résolutions et de points de l'ordre du jour qui font double emploi dans les six commissions de l'Assemblée générale, et en particulier à la Deuxième Commission. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous restons convaincus qu'il n'y a pas suffisamment de changements ou d'évolutions sur de nombreuses questions inscrites chaque année à l'ordre du jour de l'Assemblée pour justifier des rapports ou des résolutions annuels. Au contraire, des rapports et des négociations triennaux ou quadriennaux seraient bénéfiques pour nous tous. Il y a aussi un certain nombre de résolutions qui sont désuètes, non pertinentes, inefficaces et, dans certains cas, redondantes. Nous préconisons la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale afin d'éliminer les points qui sont obsolètes et se recourent. Cela permettrait aux États Membres de se concentrer sur des résultats concrets, et pas seulement sur le processus.

En dépit des longs débats sur l'alignement des travaux des Deuxième et Troisième Commissions sur ceux du Conseil économique et social, l'ordre du jour ne cesse de s'allonger. Cette année, la Deuxième Commission a adopté un nombre record de résolutions, et la Troisième Commission en a adopté plus de 60. Il est temps pour nous de joindre l'acte à la parole. Le seul projet de résolution présenté par les États-Unis à la Troisième Commission, qui porte sur les élections, est biennal. Nous devons tous examiner de manière globale la périodicité de toutes les résolutions, sauf les plus essentielles. Nous devons aussi nous pencher sur les résolutions elles-mêmes. Elles sont également plus longues qu'auparavant, certaines d'entre elles dépassant les 20 pages. Comme le Président de l'Assemblée générale l'a souligné, beaucoup appellent à la tenue de manifestations de haut niveau sur une journée entière, 10 des 13 propositions actuellement à l'examen provenant d'un seul groupe politique.

Nous restons favorables à ce que la résolution sur le processus de revitalisation de l'Assemblée générale devienne une résolution biennale. Ce changement permettrait aux États Membres de se concentrer sur la mise en œuvre, plutôt que sur les négociations, et de faire progresser leurs objectifs communs en matière d'efficacité. Nous devons garder à l'esprit que le vaste programme de travail entraîne également des coûts d'opportunité pour les délégations et les capitales. Le temps que nous passons dans les salles de négociation à examiner des résolutions aux effets limités est du temps que nous ne consacrons pas à d'autres activités. Cela pose des problèmes de coordination entre les groupes de pays, ce qui rend les positions plus rigides et complique la négociation de compromis par les participants. En somme, la surcharge du programme nuit à la qualité du travail. L'ONU ne dispose pas de ressources illimitées pour établir des rapports. Les délégations n'ont pas non plus des ressources humaines et un temps infinis à consacrer à la préparation des débats et à la participation à ces derniers dans les salles de l'Assemblée et des commissions. Nous devons à un moment donné nous interroger sur l'utilité de ces débats. Si tout est important, alors rien ne l'est.

Nous devons consacrer notre temps, notre énergie et nos ressources limitées aux projets qui ont le plus d'impact. Nous encourageons aussi vivement les États Membres à envisager d'appuyer l'adoption d'un code de conduite régissant les élections à l'Assemblée générale. Ce code permettrait d'accroître la transparence et l'application du principe de responsabilité pendant

les campagnes électorales des États Membres. Nous demeurons convaincus que la participation de la société civile aux conférences et aux réunions de haut niveau de l'Assemblée générale apporterait un éclairage précieux, qui fait souvent défaut, sur les questions dont est saisi cet organe. Les véritables moteurs du développement durable et de la promotion des droits de la personne sont le respect de la primauté du droit et des droits de la personne, une gouvernance qui réponde aux besoins des citoyens et soit fondée sur la transparence et le principe de responsabilité, ainsi que la participation de la société civile. La voix des citoyens doit être entendue.

Enfin, nous demandons au Groupe de travail spécial de maintenir son attention sur le principal objectif que l'Assemblée générale nous a confié, à savoir le renforcement des travaux de l'Assemblée.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les Représentants permanents de la Thaïlande et de l'Algérie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

Je me joins à mes collègues pour remercier le Représentant permanent de la Slovaquie et la Représentante permanente de la Jordanie d'avoir animé les activités du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Je tiens également à féliciter la Représentante permanente du Ghana et le Représentant permanent de la Slovaquie, respectivement pour leur nomination et le renouvellement de leur mandat comme Coprésident du Groupe de travail spécial pour la présente session de l'Assemblée générale.

L'année prochaine, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation de Nations Unies. L'ONU, qui ne comptait au départ que 51 membres à sa création en 1945, s'est développée pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui. L'Organisation, qui compte désormais 193 membres, a beaucoup évolué. À l'ère du numérique, l'information circule beaucoup plus rapidement qu'auparavant, ce qui exige une adaptation rapide de nos travaux afin de nous assurer que tous nos mandats sont mis en œuvre avec efficacité et efficience. Par conséquent, ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 73/341, qui témoigne de notre détermination à défendre les principes du multilatéralisme conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

La Malaisie est d'avis que nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour préserver le statut de l'Assemblée générale, qui est l'instance représentative et le principal organe délibérant et directeur de l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, l'Assemblée générale doit être dotée de tous les moyens nécessaires pour faire face à tous les défis auxquels notre monde est confronté aujourd'hui, que ce soit sur le plan politique, socioéconomique ou de la sécurité. Dans ce contexte, ma délégation tient à souligner l'importance vitale de mieux orienter les travaux de l'Assemblée générale. Nous devons veiller tout particulièrement à hiérarchiser les questions inscrites à notre ordre du jour par ordre de priorité.

Par conséquent, ma délégation appuie les efforts continus visant à éliminer les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois dans l'ordre du jour de l'Assemblée. À cet égard, ma délégation appelle à l'organisation de consultations régulières et plus étroites entre les présidents des commissions concernées pour régler ce problème épineux. Le Groupe de travail spécial pourrait également organiser des consultations sous forme de séances de groupes pour permettre un échange de vues franc et ouvert. Nous pouvons demander au Secrétariat d'élaborer un document de réflexion qui servira de base à nos consultations sur ce qu'il convient de faire à l'avenir.

Ma délégation voudrait également s'associer aux autres délégations pour encourager des échanges réguliers entre les présidences de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Ces échanges sont utiles dans le cadre d'efforts en cours visant à renforcer les synergies, la cohérence et la complémentarité entre ces trois organes des Nations Unies. La Malaisie est également favorable à des échanges réguliers et à une meilleure coordination entre les présidences de ces trois organes et le Secrétaire général.

Enfin, ma délégation tient à souligner l'importance que revêt le renforcement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. La tâche de la présidence n'est pas facile; par conséquent, nous avons tous la responsabilité d'apporter notre concours à la présidence dans l'exécution de nos mandats. Ma délégation appuie la proposition d'étoffer le personnel permanent du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et de lui allouer des ressources financières suffisantes au moyen du budget ordinaire. Le Bureau ne devrait pas

compter uniquement sur les contributions volontaires des États Membres pour couvrir 87 % de ses dépenses.

La célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 2020 sera l'occasion pour nous de faire le point sur les progrès accomplis et d'examiner d'un œil critique les défis auxquels l'Organisation et le multilatéralisme sont confrontés. Faisons en sorte que cet anniversaire compte et qu'il ne se limite pas seulement à une cérémonie. Sous le thème « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme », il n'y a pas de moment plus approprié pour réformer notre Organisation pour le mieux, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la prospérité internationales.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux déclarations qui ont été faites par le représentant de la Suisse au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

À titre national, nous voudrions remercier les représentants de la Slovaquie et de la Jordanie d'avoir cofacilité la résolution 73/341, et féliciter le Représentant permanent de la Slovaquie et la Représentante permanente du Ghana, qui ont pris le relais de ce processus historique visant à améliorer la transparence et l'efficacité de l'Assemblée générale, organe principal de l'Organisation, au sein duquel nous sommes tous représentés sur un pied d'égalité.

Le paragraphe 4 de la résolution 73/341 propose qu'à la présente session, le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale trouve de nouveaux moyens de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée. L'observateur de l'Union européenne nous a parlé de propositions très ambitieuses visant à revitaliser l'Assemblée générale, qui n'ont pas bénéficié de l'appui de tous, et a indiqué qu'il restait beaucoup à faire en ce qui concerne les méthodes de travail de l'Assemblée pour garantir une forte participation de la société civile à nos travaux. Notre délégation est tout à fait d'accord sur ces deux points. En outre, nous estimons que cette question importante du renforcement du rôle, de la hiérarchie et de l'autorité de l'Assemblée dans l'exercice de certaines de ses fonctions n'est pas excessivement ambitieuse et devrait faire l'objet d'un consensus de la part des États Membres. Je voudrais évoquer deux de ces fonctions en particulier.

La première est le rôle de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes.

Ce principe fondamental de tout processus transparent dans tout système démocratique de contre-pouvoirs implique deux acteurs, à savoir celui qui rend des comptes et celui à qui on rend des comptes. En ce qui concerne le rapport du Conseil de sécurité, en vertu du paragraphe 2 de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies, l'une des fonctions de l'Assemblée générale est de recevoir et d'étudier les rapports des autres organes de l'Organisation. Au début du mois de septembre, un débat a été mené au sein de l'Assemblée sur l'opportunité, la qualité et la profondeur du rapport du Conseil de sécurité, qui a été décrit par beaucoup comme tardif, superficiel et dépourvu de contenu analytique (voir A/73/PV.105 et A/73/PV.106). En conséquence, la demande formulée au paragraphe 17 de la résolution 73/341 pour que les discussions sur les rapports du Conseil ne se déroulent pas de manière superficielle est opportune.

Nous notons que le rapport annuel du Conseil de sécurité pour 2018 (A/73/2), qui a été examiné en septembre, ne tient compte d'aucune des observations formulées par l'Assemblée générale au sujet du rapport pour 2017 (A/72/2). En d'autres termes, le Conseil n'a pas pris en considération les observations formulées à l'Assemblée générale à l'époque. Le mois dernier, l'examen du rapport du Conseil de sécurité a eu lieu dans cette salle en l'absence de la plupart des membres du Conseil. Au cours de la deuxième séance de l'Assemblée consacrée à ce point de l'ordre du jour, le Conseil n'a même pas suspendu ses activités comme il est tenu de le faire en vertu de la réglementation en vigueur. Nous espérons que l'autorité de l'Assemblée et les observations qui sont faites ici conduiront à la soumission en temps voulu du rapport du Conseil en 2020, que le rapport contiendra des questions de fond plutôt qu'une simple liste de résolutions, et qu'il jettera les bases d'un débat véritablement interactif.

Deuxièmement, au paragraphe 5 j), la résolution 60/251, qui porte création du Conseil des droits de l'homme, établit que le Conseil aura pour vocation « de présenter un rapport annuel à l'Assemblée générale ». Cela a été fait à la fin du mois d'octobre, encore une fois au cours de séances (voir A/74/PV.23 et A/74/PV.24) marquées par une très faible participation des membres de cet organe, pourtant appelé à recevoir et à analyser le rapport (A/74/53 et A/74/53/Add.1), lequel, à l'instar du rapport du Conseil de sécurité, ne contient qu'une simple liste des résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme au cours des trois sessions qui ont eu lieu durant la période considérée. Le rapport ne fait

aucune analyse de la situation générale en matière de respect des droits de la personne dans le monde. Il ne présente pas non plus les progrès en cours s'agissant de l'interprétation ou dans le domaine de la protection des droits de la personne, et n'évoque pas leur éventuelle mise à jour, rendue nécessaire par les nouveaux phénomènes universels que sont la crise climatique, les migrations ou l'utilisation de l'espace et des zones de haute mer.

L'examen du rapport s'est déroulé, une fois de plus, en l'absence – tout au long du débat et des délibérations – de représentants de nombre des pays membres du Conseil, ainsi que d'un grand nombre de ceux qui y avaient été élus à peine 10 jours plus tôt, notamment d'un membre dont les fonctions avaient pris fin mais qui avait été réélu pour un nouveau mandat, mais qui n'a été présent à aucun moment durant tout le processus d'examen du rapport. Mais plus grave encore – c'en est presque invraisemblable –, le Président du Conseil des droits de l'homme, qui était venu de Genève pour présenter son exposé, a quitté la salle de l'Assemblée, sans même dépêcher de substitut, alors même que les représentants des États Membres faisaient référence au rapport.

La séance d'aujourd'hui est encore une fois l'occasion de souligner l'objectif de l'Assemblée générale – qui, je le répète, est l'organe principal de l'Organisation – et d'identifier les méthodes de travail et les démarches propres à consolider et à renforcer son rôle et, surtout, son autorité, conformément au paragraphe 4 de la résolution 73/341 que j'ai évoquée tout à l'heure.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir fait part de ses réflexions et d'avoir établi un lien entre la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la primauté du respect des valeurs et principes du multilatéralisme. Le Bangladesh estime que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale continue de faire partie intégrante de l'ensemble des efforts visant une réforme de l'Organisation tout entière. Par conséquent, améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'Assemblée générale marque le premier pas vers une ONU plus démocratique et plus ouverte, à même de s'acquitter des tâches et obligations qui lui ont été confiées. Le Bangladesh estime

que, en sa qualité d'organe multilatéral le plus représentatif au monde, l'Assemblée générale est la mieux placée pour relever les défis pressants au niveau mondial. Les pratiques suivies ces derniers temps pour nommer quelqu'un à la présidence de l'Assemblée générale sont une évolution encourageante. Nous devons faire davantage fond sur ces pratiques et les répliquer, dès lors que c'est possible, dans le cadre d'autres nominations.

Nous soulignons qu'il importe de préserver le caractère intergouvernemental, ouvert et démocratique de l'ONU, et qu'il est nécessaire d'en consulter les États Membres. Nous insistons également sur la nécessité de respecter les prérogatives qu'attribue la Charte aux organes principaux de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale, dont la primauté doit être respectée.

Nous souscrivons à l'initiative qui vise à garantir la bonne application de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la relation fonctionnelle entre les organes principaux de l'ONU. Le Bangladesh souligne qu'il importe de renforcer les relations fonctionnelles entre les organes principaux, tout en mettant à profit leurs compétences et responsabilités statutaires respectives. Il est possible d'en améliorer encore l'efficacité en générant synergies et complémentarités et en évitant les doubles emplois et les chevauchements, ainsi qu'en rationalisant leurs programmes de travail. Nous nous félicitons du dialogue permanent entretenu entre les présidences de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Nous prenons notamment acte de la réunion conjointe convoquée ce mois pour réaffirmer l'attachement des États Membres au multilatéralisme, en renforçant et en revitalisant l'ONU.

Le Bangladesh conserve un vif intérêt pour la réforme des méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions. Nous avons conscience que ces méthodes de travail ne constituent qu'une étape sur la voie d'améliorations plus substantielles visant à rétablir et à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, il nous semblerait judicieux d'intégrer systématiquement certains de ces gains d'efficacité dans toutes les commissions. Nous soulignons également la nécessité de veiller à ce que le débat général de l'Assemblée générale occupe la place qui lui revient à chaque session annuelle. Nous faisons écho à l'opinion exprimée par de nombreux États Membres, selon laquelle le nombre de manifestations parallèles devrait également être rationalisé, et ce, d'une manière propre à en assurer le suivi et à permettre des liens prospectifs.

Pour terminer, en amont du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, l'an prochain, les États Membres ont la possibilité de faire leur introspection et d'agir en vue de rendre l'ONU plus pertinente et efficace. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale contribuerait grandement à atteindre cet objectif. Nous attendons avec intérêt de continuer à participer de manière constructive aux débats thématiques et aux

négociations sur le projet de résolution consacré à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces points de l'ordre du jour.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 120 et 121 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.